

ROCADE EST DE RENNES

35. (Ille et Vilaine)

Communes de Cesson Sévigné (35.051) et Thorigné-Fouillard (35.334)

Opération n° 1995.10

D.F.S DE DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE

16/01/1996 - 22/03/1996

Par

D. Pouille et S.Jean

avec la collaboration de

Frédéric Gwendal Jouon des Longrais

RENNES : S.R.A Bretagne

1996

ROCANE EST DE RENNES

35. (Ille et Vilaine)

Communes de Cesson Sévigné (35.051) et Thorigné-Fouillard (35.334)

Opération n° 1996.10

D.F.S DE DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE

16/01/1996 - 22/03/1996

Par
D. Pouille et S.Jean
avec la collaboration de
Frédéric Gwendal Jouon des Longrais

Raisons de l'intervention:

La réalisation de la rocade est constituée l'ultime étape d'un projet de ceinture routière autour de Rennes remontant aux années 1960.

Sa mise en service coïncidera approximativement avec celle de l'autoroute A 84 reliant Rennes à Avranches (la route des estuaires) prévue pour fin 1998 début 1999. Elle permettra en outre de relier cette dernière à l'autoroute Rennes-Paris et de fluidifier le trafic routier avec les principaux axes du réseau routier convergeant vers la capitale Bretonne.

L'impact important de ce projet routier dont la longueur atteint 9km a conduit le Service Régional d'Archéologie de Bretagne à demander l'établissement d'un diagnostic archéologique sur l'ensemble du tracé **fig.1**.

La réalisation de celui-ci a été confiée à une équipe de trois contractuels de l'Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales placés sous la responsabilité scientifique du Conservateur Régional de l'Archéologie.

Déroulement de l'opération:

Initialement prévue à partir du 1^o décembre 1995, la phase terrain qui devait se dérouler sur une durée de deux mois, a été repoussée *in extremis* à la demande de la DDE maître d'oeuvre de l'opération.

Les problèmes d'accessibilité aux terrains n'étaient pas réglés.

L'équipe d'archéologues à qui cette étude devait être confiée a par conséquent été affectée provisoirement à la réalisation du diagnostic archéologique sur la section 2 de l'autoroute A 84 jusqu'au 16 janvier 1996 date à laquelle la majorité des parcelles furent accessibles.

Toutefois pour certaines d'entre-elles le problème n'étant pas réglé, la durée de la phase terrain a été raccourcie de deux semaines laissées en réserve pour compléter l'évaluation ultérieurement.

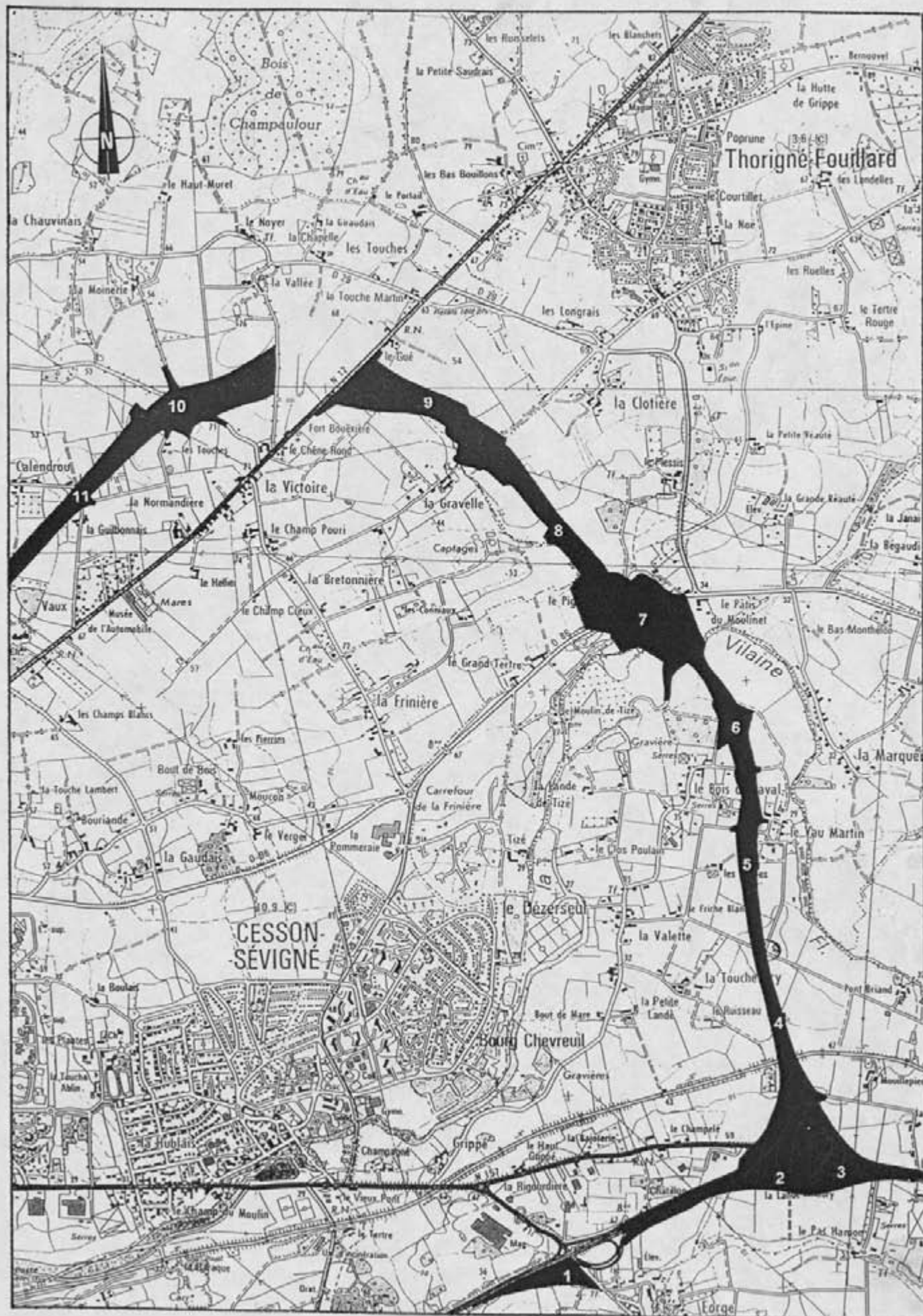
Dans le même but, la phase d'étude qui devait se dérouler sur un mois a été amputée d'une semaine.

Globalement l'opération s'est donc déroulée comme suit: du 16 Janvier au 6 mars 1996 réalisation des sondages puis élaboration du D.F.S. jusqu'au 22 mars 1996.

On notera toutefois que plusieurs fois au cours de l'opération de terrain des retards ont été pris en raison de réticences des agriculteurs avec qui il a fallu négocier la réalisation et souvent la disposition des sondages dans les parcelles en culture.

D'autre part en raison de fortes chutes de neige les recherches ont dû être arrêtées pendant trois journées complètes à la demande expresse de M. Jarret surveillant de travaux à la D.D.E. chargé des contacts avec les exploitants.

Fig.1



Emprise de la rocade est et localisation des tronçons sondés.
(carte I.G.N. n° 1218 est. 1/25 000.)

Méthodologie.

Les sondages ont été effectués à l'aide d'une pelle mécanique équipée d'un godet de curage de 2,00m de large; ceci afin d'éviter que les dents dont sont équipés les godets de terrassements n'endommagent les éventuels vestiges archéologiques rencontrés. D'autre part en cas d'existence de vestiges, ce type de matériel permet d'obtenir un degré de finition proche de celui que requiert la réalisation de clichés ou de relevés de détail. Le temps consacré au décapage manuel puis au nettoyage se trouve ainsi considérablement réduit.

Il faut également préciser que l'utilisation d'une pelle à chenilles a été rendue nécessaire pendant toute la durée de l'opération.

Il aurait été en effet quasiment impossible de circuler dans bon nombre de terrains détremés. D'autre part les dégâts occasionnés par le déplacement de ce type d'engin dans les terrains en cultures; bien que très souvent soulignés par les exploitants, sont nettement moindres que ceux issus des déplacements d'engins à roues.

On notera toutefois qu'en un point situé en bordure de Vilaine (tronçon n°6 parcelle 73 et suivante) les sondages n'ont pu être terminés en raison de l'excessive instabilité du sous sol gorgé d'eau.

Toutefois au regard de la nature des terrains environnants (zone d'alluvions limoneuses mêlées de graves sur plusieurs mètres d'épaisseur) on peut considérer que la probabilité d'existence de site archéologique à cet emplacement est quasiment nulle.

Les sondages ont été réalisés sous la forme de tranchées mesurant 15 à 20m de long , espacées en moyenne de 30m et situées approximativement dans l'axe du tracé routier. Là où l'emprise du projet était plus importante les tranchées ont été multipliées quand cela était possible.

De la même manière en présence d'indices la zone d'investigation a été étendue soit au moyen d'un sondage élargi (tronçon n°9 vignette F) ou en multipliant les tranchées (tronçon n°6 vignette A).

Résultats obtenus:

Pour des commodités de présentation le tracé étudié a été décomposé en 11 tronçons **fig.1**. Les résultats obtenus seront présentés tronçons par tronçons.

-Tronçon 1, fig.2

Le tronçon n°1 se situe en rive sud de la rocade Sud de Rennes (axe Rennes-Paris), à hauteur de l'échangeur « Cesson Rigourdière ».

A cet emplacement seule la partie ouest du tronçon a été sondée au moyen de 7 tranchées dont la disposition a été déterminée en accord avec l'exploitant agricole.

Aucun indice archéologique n'a été relevé ce qui peut s'expliquer par la nature du terrain très humide dans ce secteur et par un substrat affleurant sous une mince pellicule de terre arable; cadre peu propice à l'installation humaine.

Ces terrains étant pour la plupart cultivés malgré leur pauvreté il est d'autre part certain que toute trace superficielle d'occupation ayant pu exister a du être gommée par les labours.

La partie est du tronçon occupée par un échangeur routier ainsi qu'une vaste zone de remblai lié à cet aménagement n'a pas été sondée.

-Tronçon 2, fig.2

Egalement situé en bordure de la rocade Sud de Rennes, ce tronçon n'a été sondé qu'à son extrémité est sur la rive sud de l'axe routier.

En effet sur tout le reste du tronçon la bande de terrain concernée par le projet est trop étroite (de 5 à 25m de large) pour mériter que l'on s'y attarde, d'autant que la plupart du temps les travaux anciens liés à l'aménagement de la chaussée (écoulements d'eau, drainage, et installation d'une conduite de gaz de fort diamètre) ont déjà bouleversé les terrains.

Dans la zone sondée, trois tranchées ont été réalisées. Une fois encore à l'exception de parcellaire récent aucune trace archéologique n'a été perçue. Ce qui peut en partie s'expliquer par l'existence d'une légère cuvette que la présence d'un substrat peu sain rend très humide donc peu propice à l'installation humaine.

La rive sud de la rocade étant occupée par une zone aménagée où de toute évidence les terrains ont été largement bouleversés, la réalisation de sondages à cet emplacement s'avérait inutile.

-Tronçon 3, fig.3

Seule la partie sud du tronçon 3 a pu faire l'objet de nos investigations; les terrains allant du nord de la rocade à la voie ferrée Paris-Brest n'étant pas accessibles à ce jour.

La réalisation des tranchées au niveau de la Lande Amaury a été soumise à négociation préalable avec les exploitants afin de déterminer l'emplacement de ces dernières en limite des zones actuellement en culture.

Ceci explique la disposition des sondages parfois situés en limite ou légèrement à l'extérieur de l'emprise du tracé.

Ces derniers; au nombre de 15, ce sont révélés négatif sur toute la zone étudiée.

-Tronçon 4, fig.3

11 tranchées ont été réalisées sur ce tronçon.

Dans cette zone cultivée l'épaisseur de terre arable est très limitée, le substrat qui est par ailleurs assez peu sain est très proche de la surface et a été en général atteint par les travaux de mise en culture; ce dont témoignent de multiples fragments de roche altérée et de graves présents sur toute l'étendue des terrains.

Aucun indice archéologique n'a été relevé sur ce tronçon à l'exception d'un fossé parcellaire récent.

-Tronçon 5. fig.4

15 tranchées ont été réalisées sur ce tronçon.

L'implantation des tranchées dans les parcelles 100 et 101 a été soumise à négociation préalable avec l'exploitant.

Le faciès des terrains semblable à celui qui a été décrit précédemment est assez peu propice à l'installation humaine. Toutefois si des occupations sporadiques et superficielles ne sont pas à exclure, la mise en culture intensive du secteur en a éliminé toute trace probante.

-Tronçon 6. fig.4

L'étude de ce tronçon a été menée en deux étapes.

Dans un premier temps une série de 14 tranchées a été effectuée.

Située en bordure de Vilaine, l'extrémité Nord du tronçon constituée par des terrains alluvionnaires gorgés d'eau et très instables, n'a pu être sondée.

Ce type de terrain apparaît au niveau de la parcelle 81, au bas d'une légère pente globalement orientée au nord. Il est caractérisé par une succession de niveaux de graves et de limons correspondant aux déplacements du lit de la Vilaine.

Dans le bas des parcelles 86 et 88, juste avant la rupture de pente, deux tranchées-sondage ont laissé entrevoir des indices de site.

Ces tranchées réalisées suite à négociation avec l'exploitant ont été effectuées en bordure immédiate du chemin vicinal ainsi qu'en lisière de la parcelle 88 afin de ne pas endommager les cultures mises en place.

Cependant en raison de la détection d'indices de site cf. **Tronçon 6 vignette A, fig.5**, il a été décidé d'étendre les sondages vers l'intérieur de la parcelle 86 ainsi que dans la parcelle 84 située de l'autre côté du chemin vicinal.

L'autorisation d'accès à l'intérieur de la parcelle 86 n'a été obtenue qu'après une longue et laborieuse négociation menée par les services de la D.D.E..

Trois autres tranchées visant à confirmer l'existence d'un site à cet emplacement ont donc été effectuées dans un second temps, tout en essayant de limiter au maximum les dégâts occasionnés aux cultures.

Résultats obtenus:

Sur l'ensemble des tranchées réalisées dans cette zone seules trois ont permis de mettre en évidence l'existence de traces d'occupation humaine (T.1, T.2, T.3).

Dans la tranchée 1 réalisée avant l'extension des sondages, l'emplacement d'un fossé matérialisé au sol par une bande beige-grisâtre à peine détectable dans le substrat a été perçu sur quelques mètres. Aucun relevé ni photographie n'ont pu en être réalisés; le fond de la tranchée étant presque immédiatement envahi par les eaux de ruissellement.

Un fragment de céramique à pâte grossière indatable y a été trouvé.

La tranchée 2 a quant à elle permis de mettre en évidence trois zones légèrement charbonneuses apparaissant à la surface du substrat. Un autre fragment de céramique à pâte grossière a également été découvert.

Les eaux de ruissellement ont dans ce cas encore empêché la prise de tout cliché qui aurait par ailleurs été très peu significatif.

Un fond de fossé large de 0,50m environ ainsi qu'une lentille de sédiment légèrement charbonneux ont été notés au niveau du substrat dans la tranchée n°3. L'ensemble à peine perceptible n'a également pu être photographié.

Aucun autre indice n'a été relevé sur l'ensemble de cette zone. On peut envisager l'existence d'un site archéologique dans les environs, toutefois celui-ci se situe en dehors de l'emprise du projet.

-Tronçon 7. fig.6

Le tronçon 7 se situe à l'emplacement où la rocade est franchira la Vilaine.

L'emprise du projet qui comprend à la fois un échangeur reliant la D 86 à la rocade ainsi qu'un réaménagement complet du cours de la rivière couvre un peu plus de 21 hectares.

88 tranchées-sondages ont été effectuées dans ce secteur.

pour la quasi-totalité des parcelles leur implantation a du être négociée avec l'exploitant.

Ceci explique notamment la disposition des sondages dans les parcelles 48, 50, 51 et 68.

Pour la réalisation des tranchées dans cette dernière ainsi que dans la parcelle 67, qui est en réalité une petite île, l'utilisation d'une mini-pelle de 5 tonnes menée par nos soins a été nécessaire. En effet la pelle mécaniquement habituellement utilisée ne pouvait franchir les passerelles permettant d'accéder à ces deux terrains.

Dans la parcelle 61, zone marécageuse entièrement remblayée il y a quelques années, les sondages ont été uniquement réalisés en bordure du chemin d'accès au moulin.

Plusieurs indices de site ont été mis en évidence dans ce secteur.

× 1- Vignette B parcelle 49.

2- Vignette C parcelle 66.

3- Dans la parcelle 51 une zone de rejets charbonneux contenant un peu de mobilier céramique a été perçue.

4- Notons également le site du moulin de Guenoux dont les bâtiments actuels en piteux état ne présentent que peu d'intérêt archéologique et architectural mais dont l'existence est mentionnée dès le XIII^e siècle (Banéat P. Le dépt. d'I&V.).

1- Vignette B parcelle 49. **fig. 7.**

A cet emplacement, situé en limite ouest de l'emprise du projet, plusieurs faits archéologiques ont été mis en évidence.

Dans la tranchée T1 on remarquera notamment la présence de quatre fonds de trous de poteaux **cl. 1 et 2** témoignant vraisemblablement de la présence d'une construction sur poteaux plantés.

Aucune trace de calage n'a été retrouvée ce qui peut s'expliquer par la proximité du fond de chaque fait.

Deux autres faits archéologiques de type fossoyés ont été relevés de part et d'autre de cet ensemble de trous de poteaux **cl.3**.

Leur comblement limoneux n'a livré aucun mobilier archéologique. Une section pratiquée dans chacun d'eux a permis de montrer qu'il ne s'agissait en réalité que d'ultimes traces d'installations en grande partie écrêtées **cl. 4 et 5**.

Quelques fonds de trous de piquets isolés ont également été remarqués **cl.6**.

Dans la tranchée T2 une trace brunâtre plus ou moins associée à une série de petites pierres a été mise en évidence **cl. 7 et 8**. Il pourrait s'agir des restes d'un solin dont le tracé était matérialisé au sol par une saignée peu profonde **cl. 9**.

D'autres traces à peine marquées au sol ont encore été relevées dans cette tranchée **cl. 10 et 11**. Elles témoignent également du très mauvais état de conservation de ce site complètement écrêté par les labours et qui n'a livré aucun mobilier archéologique. Soulignons toutefois que l'essentiel des installations se développe probablement à l'ouest de l'emprise du projet puisque aucun autre indice n'a été perçu dans les autres sondages effectués plus à l'est. On remarquera au passage qu'une parcelle voisine située au nord ouest de cet emplacement s'appelle « la pièce rouge ». Toponyme qui pourrait indiquer la présence d'une installation antique.

Ce terrain est aujourd'hui occupé par un centre équestre en grande partie installé en remblai. Il n'a donc pas été possible de vérifier l'hypothèse.

2- Vignette C parcelle 66 **fig.8**.

Dans cette parcelle Trois faits de type fossoyé ont été perçus. L'un d'entre-eux: A **fig. cl. 12** pouvait laisser présager l'existence d'un site archéologique.

Toutefois les autres sondages réalisés n'ont pas confirmé l'hypothèse. Seul un vague fossé pouvant correspondre à du parcellaire a été identifié vers l'intérieur de la parcelle **cl.13**.

Aucun mobilier archéologique n'a été trouvé dans les remplissages ni à la surface du terrain. D'autre part le tracé de la D86 est situé immédiatement au nord et a par conséquent éliminé toute possibilité de compléter l'information. Aucun indice n'a été retrouvé de l'autre côté de la route.

3- Dans la parcelle 51 occupée aujourd'hui par une peupleraie, une petite zone de rejets charbonneux contenant quelques fragments de mobilier céramique gallo-romain a été mise en évidence **fig.9**.

Il s'agit tout au plus d'une zone d'épandage située en bordure du lit du ruisseau courant dans le fond du vallon. Aucun autre indice n'a été retrouvé dans les environs.

4- Le moulin de Guenoux **cl. page de couverture**.

De cette construction mentionnée dès le XIII^e siècle il ne semble pas rester de témoins anciens en élévation. Tout au plus peut-on remarquer sur le côté sud des bâtiments actuels un pan de mur maçonné qui se démarque du reste de la construction **cl. 14 et 15**.

D'après l'architecture de l'ensemble qui a par ailleurs été remanié à de multiples reprises, les bâtiments actuellement en élévations doivent remonter au plus tôt au début du XIX^e siècle.

L'un des deux bâtiments figurant sur le cadastre de 1820 semble avoir totalement disparu aujourd'hui. On remarquera qu'y figure la mention « moulins » au pluriel, ce qui permet de penser qu'une modification importante du bâti est intervenue entre 1820 et nos jours **fig.10**.

De même la configuration des lieux est totalement différente de ce que l'on peut observer actuellement.

Des sondages doivent être réalisés autour du moulin dès son acquisition par la D.D.E. Dans un second temps, après démolition du bâtiment d'autres sondages devront être effectués sur son emprise afin de vérifier l'existence ou non de vestiges pouvant correspondre aux installations mentionnées au XIII^e siècle.

-Tronçon 8, fig.6

23 tranchées sondages ont été effectuées sur ce tronçon. Aucun indice de site n'a été mis en évidence à l'exception d'une série de fossés (vignette D, fig. 6). Après extension des sondages fig.11 et vérification ces derniers se sont révélés être des fossés parcellaires modernes.

Cl 18 (A, vignette D), 19 (B, vignette D), 20 (D vignette D), 21 (E, vignette D).

-Tronçon 9, fig.12

20 tranchées ont été réalisées sur ce tronçon. A deux reprises, des indices de site nous ont conduit à étendre les sondages (vignettes E et F, fig.12).

-Vignette E: fig.13.

A cet emplacement un fossé matérialisé au sol par une bande de terre brune large d'environ 1m. est apparu cl. 22.

7 autres tranchées destinées à vérifier l'existence d'autres faits archéologiques ont été effectuées.

Le tracé du fossé a été confirmé dans 6 tranchées il ne paraît pas se poursuivre vers l'ouest; en effet aucune trace n'en a été retrouvée dans la tranchée la plus occidentale.

Une coupe pratiquée dans ce dernier a révélé un profil très peu marqué cl.23. Le remplissage n'a pas livré de mobilier archéologique.

Aucun indice complémentaire n'a été relevé rien ne laisse donc présager l'existence d'un site archéologique dans ce secteur.

On notera au passage que ces terrains sont très humides; ce qu'illustre parfaitement le cliché 24. Toutes les tranchées réalisées ont été rapidement inondées. Il n'a d'ailleurs pas été possible de relever précisément l'emplacement du fossé tout le long de son tracé. Ce dernier pourrait peut-être correspondre à un ancien fossé de drainage débouchant dans le petit cours d'eau circulant au point le plus bas du vallon.

-Vignette F, fig.14.

A cet emplacement, sous environ 0,80m à 1,10m de terre végétale, de nombreux fragments de terre cuite et de charbon de bois ont été trouvés. Quelques tessons de céramique antique très altérée ont également pu être identifiés. Il a donc été décidé d'étendre la surface du sondage afin d'essayer de déceler d'éventuelles traces de structure liée à ces rejets.

Une zone présentant une forte concentration de terre rubéfiée et charbonneuse a été dégagée à l'extrémité de la tranchée en son point le plus haut.

Les fragments de mobilier archéologique retrouvés dans le reste de la tranchée proviennent vraisemblablement de ce point. La pente du terrain est assez marquée à cet emplacement et c'est de toute évidence sous l'effet d'un important colluvionnement dont témoigne l'épaisseur croissante du limon à mesure que l'on s'approche du fond du vallon, que ce matériel a été déplacé.

Une section a été pratiquée au niveau de la zone rubéfiée cl.25, permettant de vérifier qu'il ne s'agissait pas des restes d'un foyer mais plutôt d'une concentration de morceaux de clayonnage cuit mêlée à du charbon de bois ainsi qu'à quelques tessons non identifiables.

Une prospection de surface a également été menée sur l'ensemble de la parcelle considérée. Cette dernière s'est révélée totalement négative.

Deux autres tranchées ont également été effectuées plus haut, en limite de l'emprise du projet.

A cet emplacement le rocher affleurerait sous 20 à 30 centimètres de terre végétale et aucun indice archéologique n'a été décelé.

De toute évidence un site archéologique antique existe dans les parages; toutefois ce dernier n'est pas situé sur l'emprise du projet. Il se situe probablement sur la hauteur, en bordure du chemin qui est parfois considéré comme une ancienne voie romaine reliant Rennes à Jublains.

Un large sondage a également été entrepris au niveau du ruisseau, dans l'axe de l'ancien chemin aujourd'hui remblayé et envahi par la végétation. Aucune trace de structure de franchissement n'a été perçue seul un léger cailloutis matérialisant le chemin a pu être retrouvé. Ce dernier était situé immédiatement sous un épais niveau de remblai contemporain et ne présente guère d'intérêt archéologique.

-Tronçons 10 et 11, fig.12 et 15.

34 tranchées ont été effectuées sur ces deux tronçons situés au-delà de l'échangeur reliant la rocade est à l'autoroute des estuaires.

Aucun indice de site n'a été perçu sur ces deux kilomètres qui relient la rocade est à l'actuelle rocade nord.

Conclusion:

Dans cette première phase de diagnostic, quelques indices de sites ont été relevés sur les tronçons 6,7 et 9.

Après vérification dans un seul cas le potentiel archéologique perçu peut être qualifié de site.

Ce dernier est localisé sur le tronçon 7, vignette B au lieu dit le Pigeon Blanc, parcelle 49.

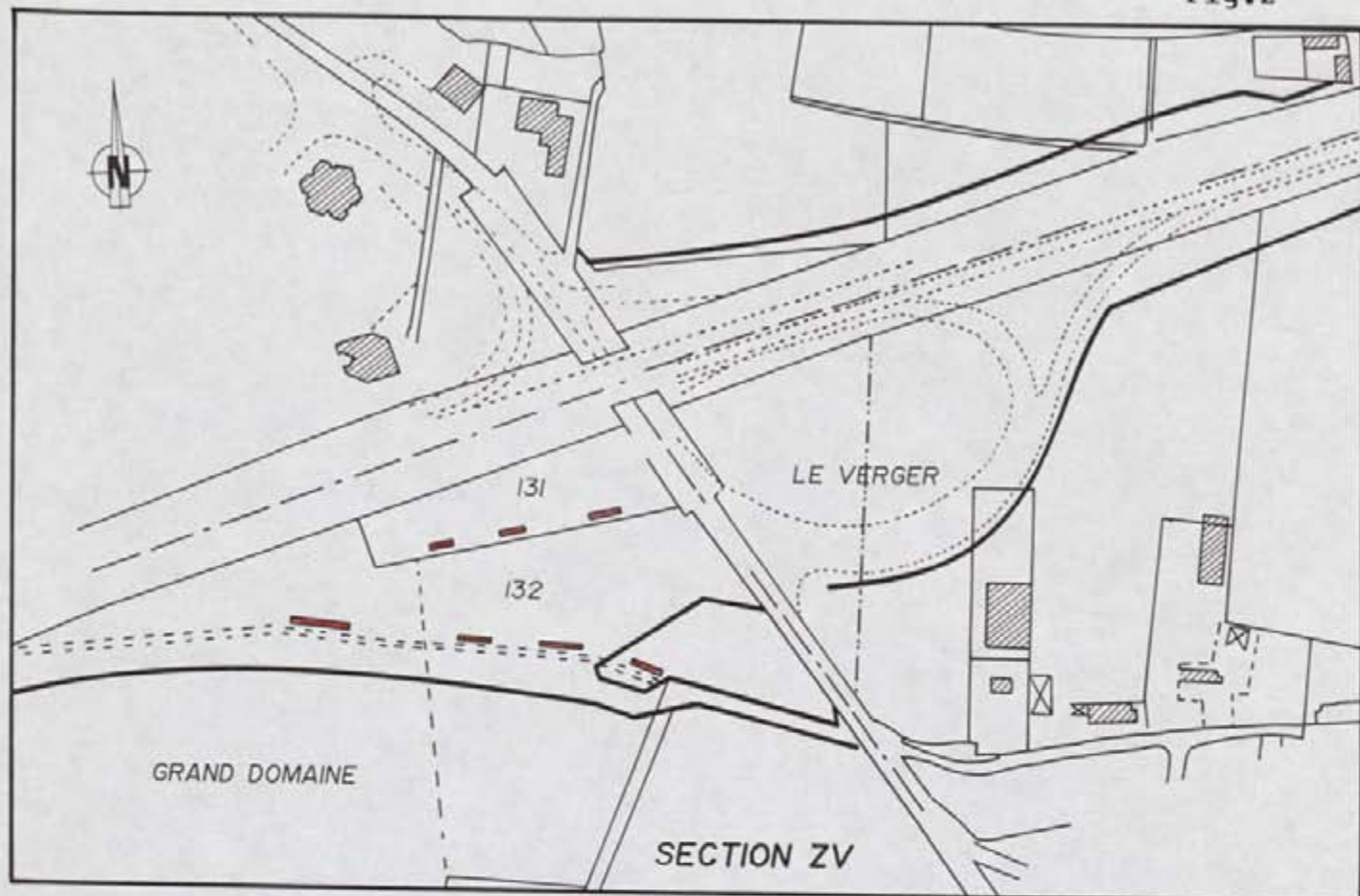
Toutefois il est presque totalement arasé et juste écorné par le tracé de la rocade.

Il ne paraît donc pas nécessaire d'y prévoir une fouille préventive dans la mesure où le potentiel d'informations conservées est très limité.

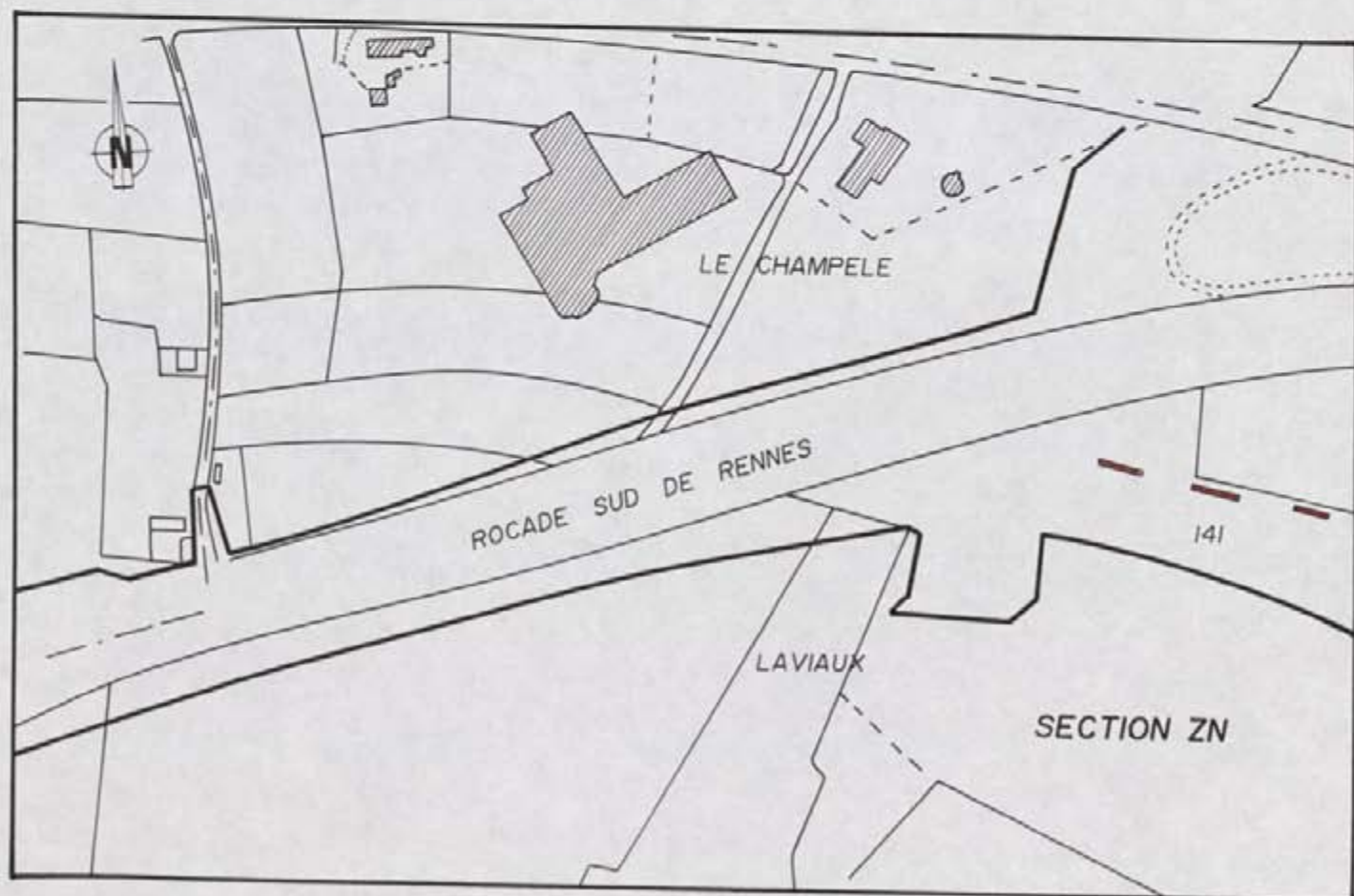
Dans les autres cas ces indices ne témoignent tout au plus que de la présence de sites archéologiques sans doute localisés à proximité de l'emprise du projet.

Il faut également signaler qu'un site mérite que l'on s'y attarde afin d'établir un diagnostic précis. Il s'agit du moulin de Guenoux (cf. tronçon 7 paragraphe 4).

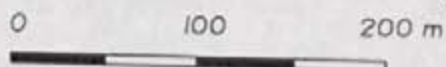
Rappelons également la portion restant encore à sonder entre la route Rennes-Paris et la voie ferrée Rennes-Brest.

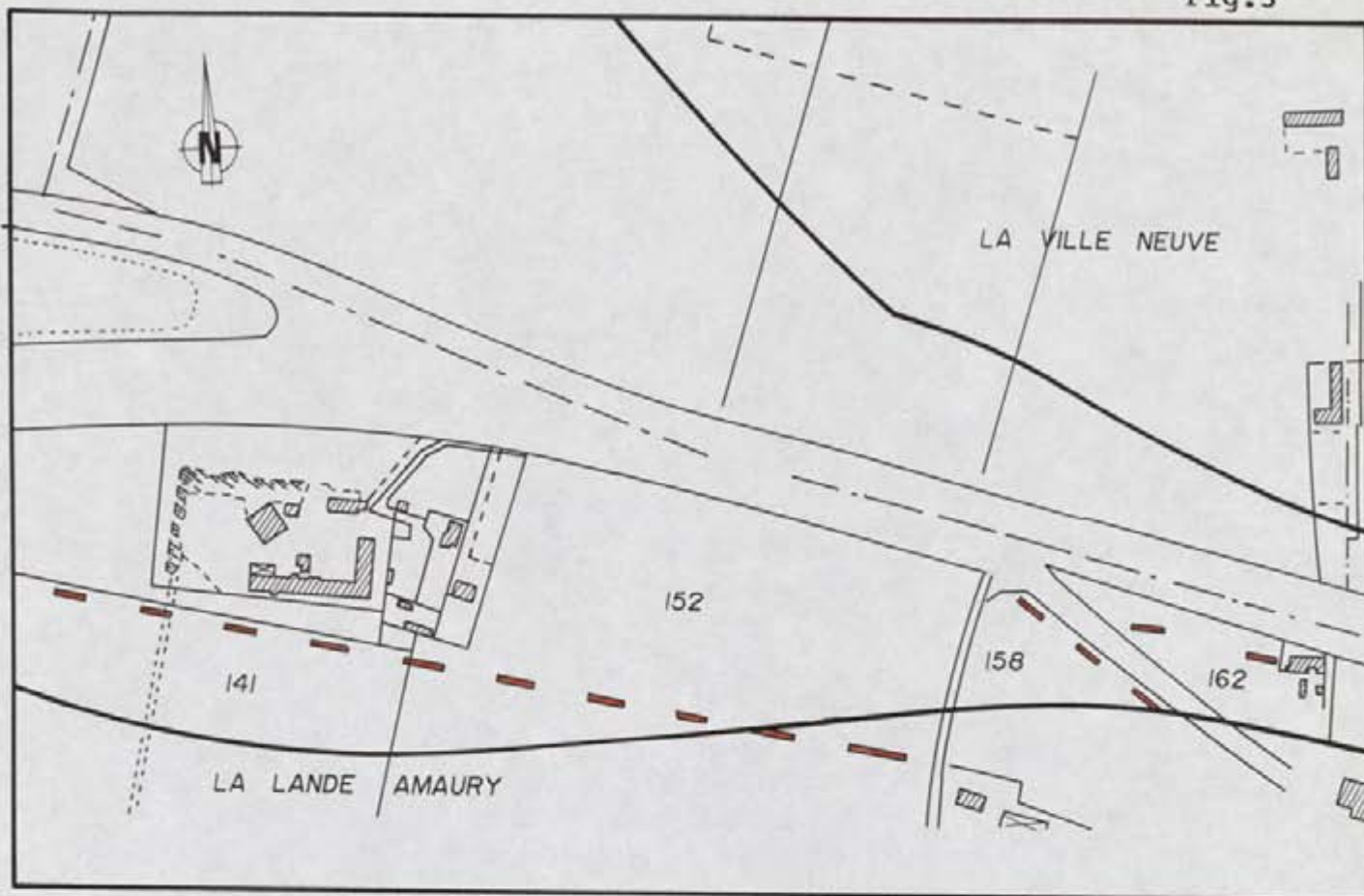


Tronçon n° 1

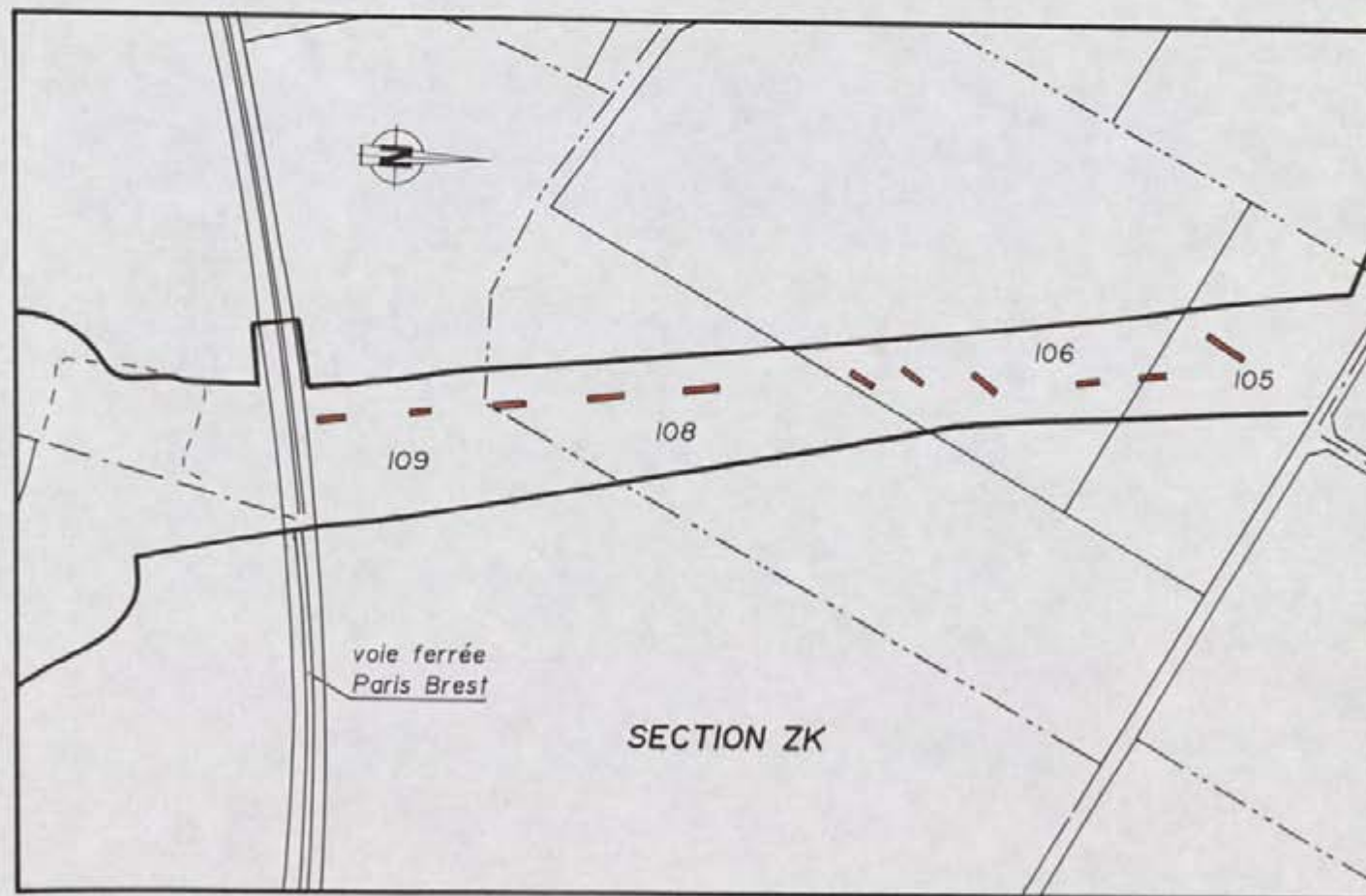


Tronçon n° 2





Tronçon n° 3



Tronçon n° 4

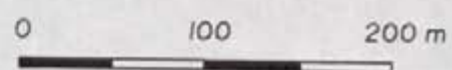
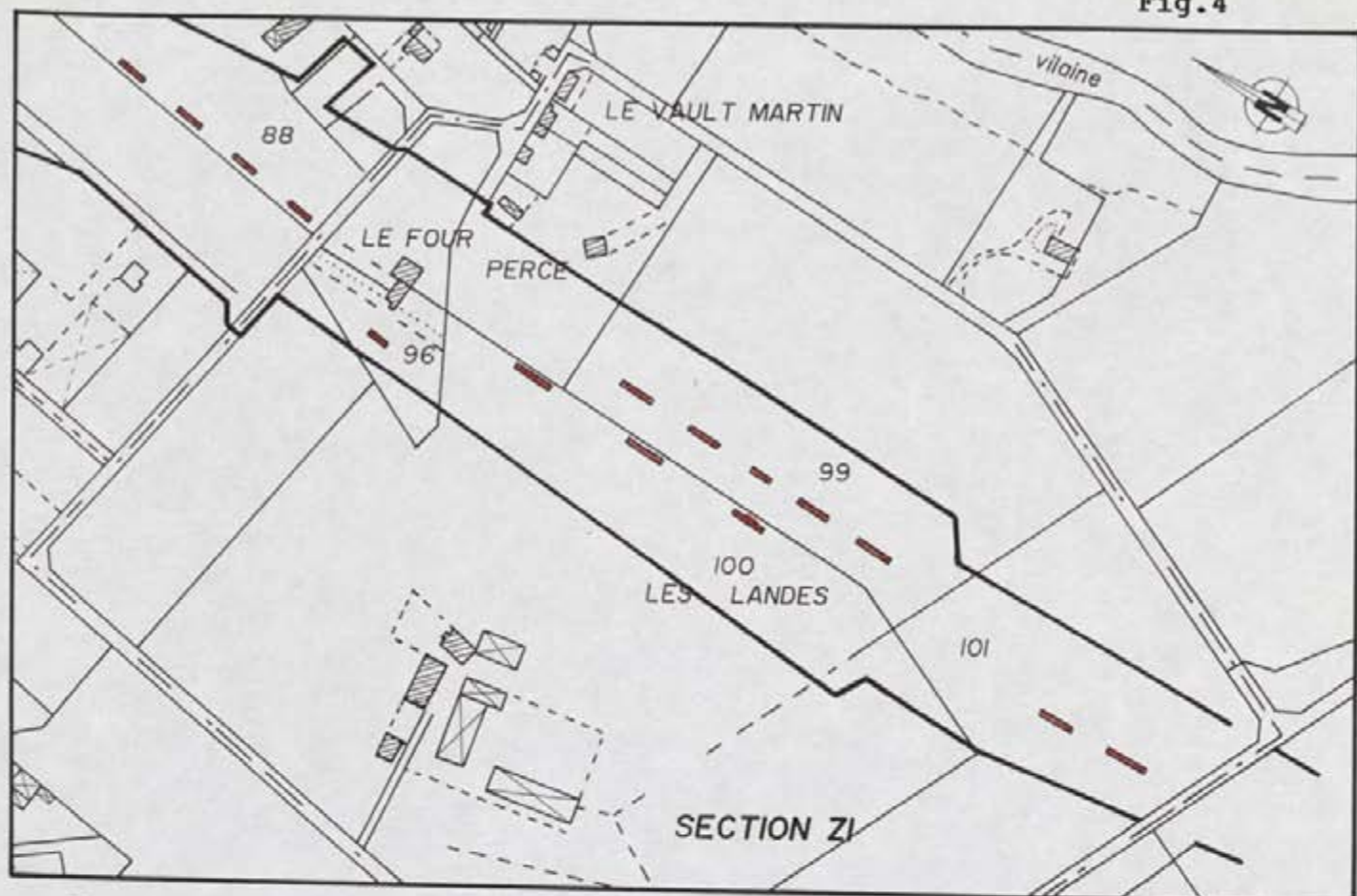
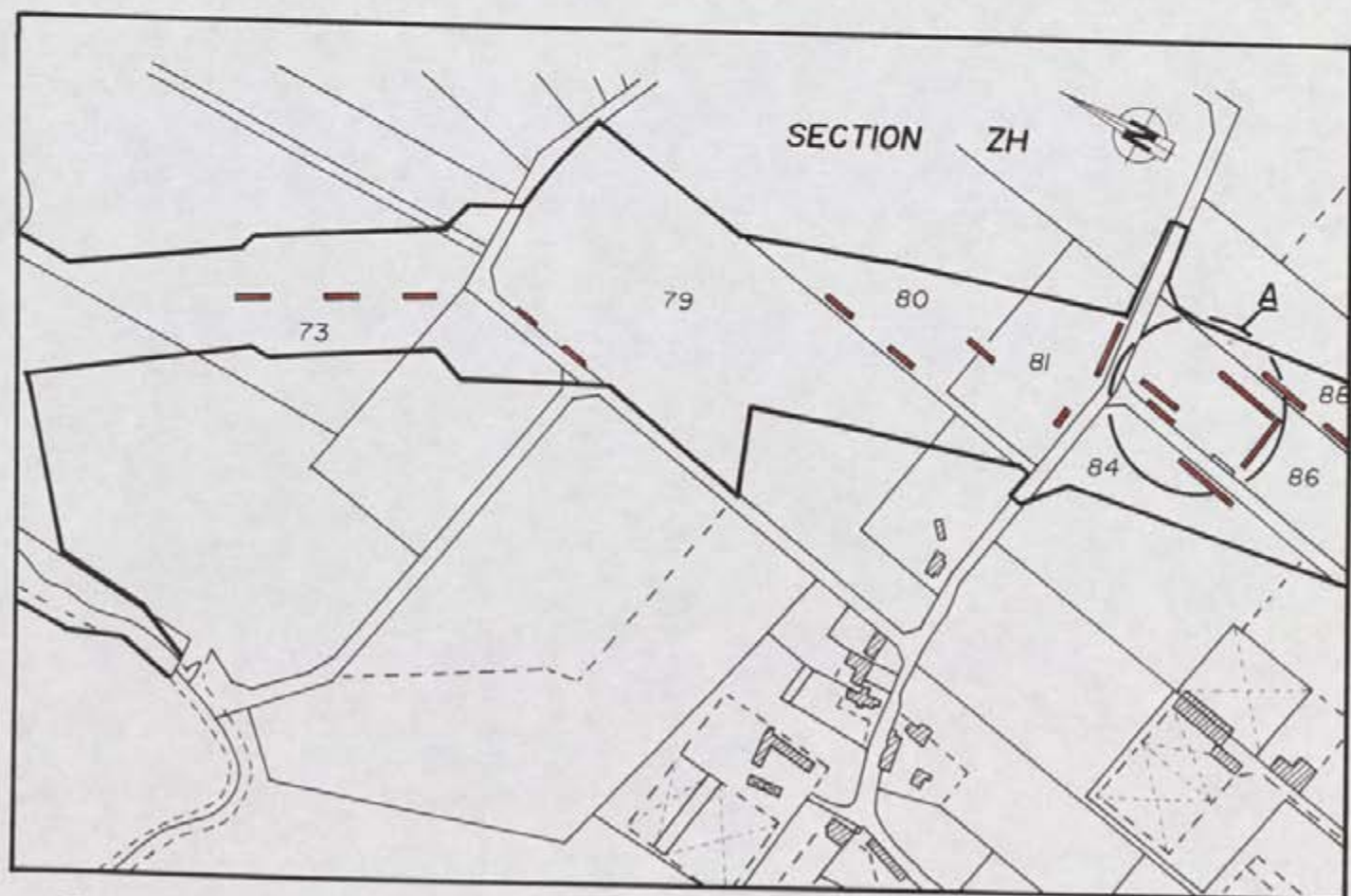


Fig. 4



Tronçon n° 5



Tronçon n° 6

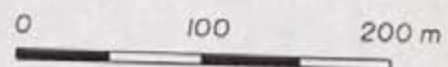
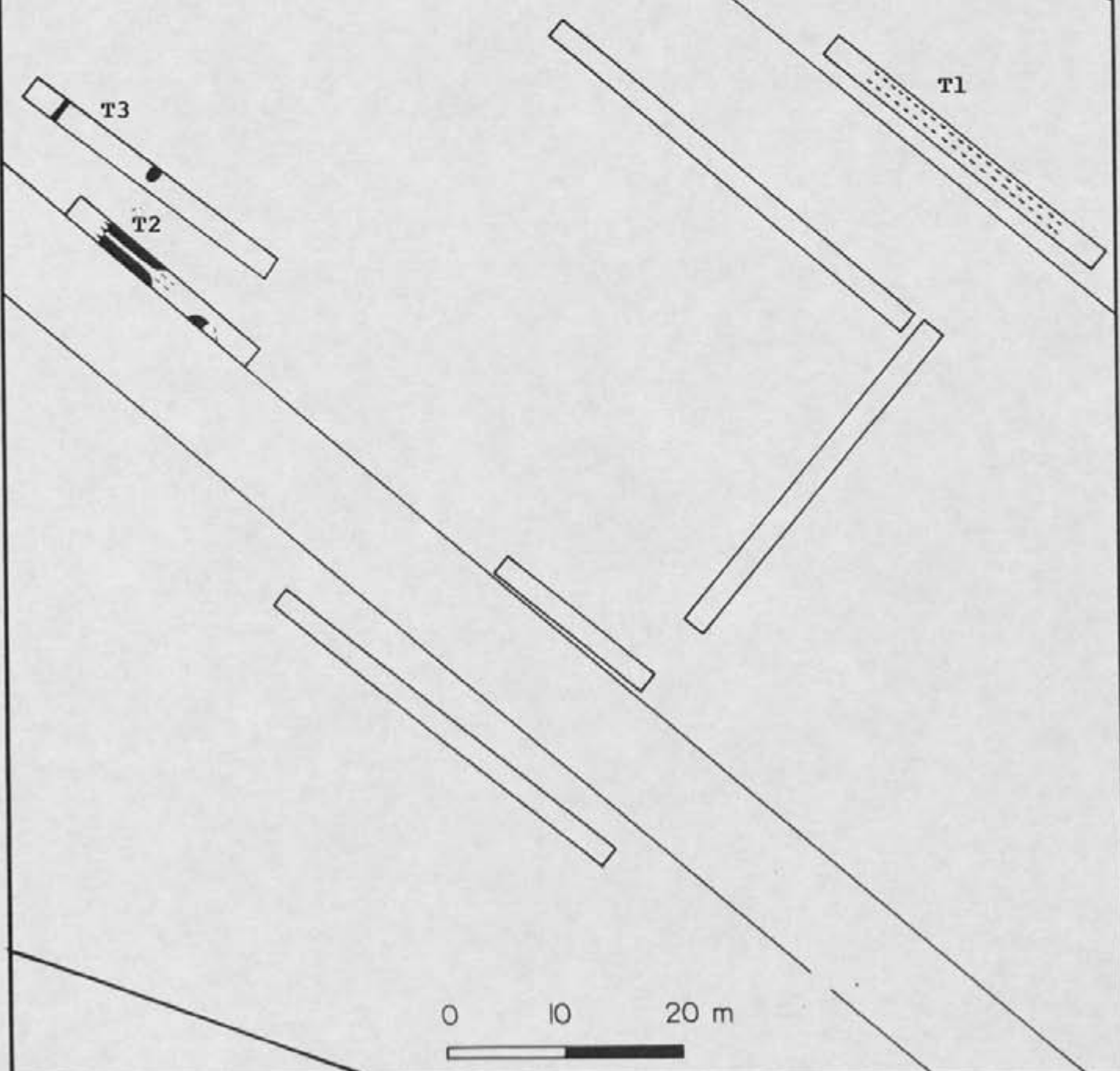
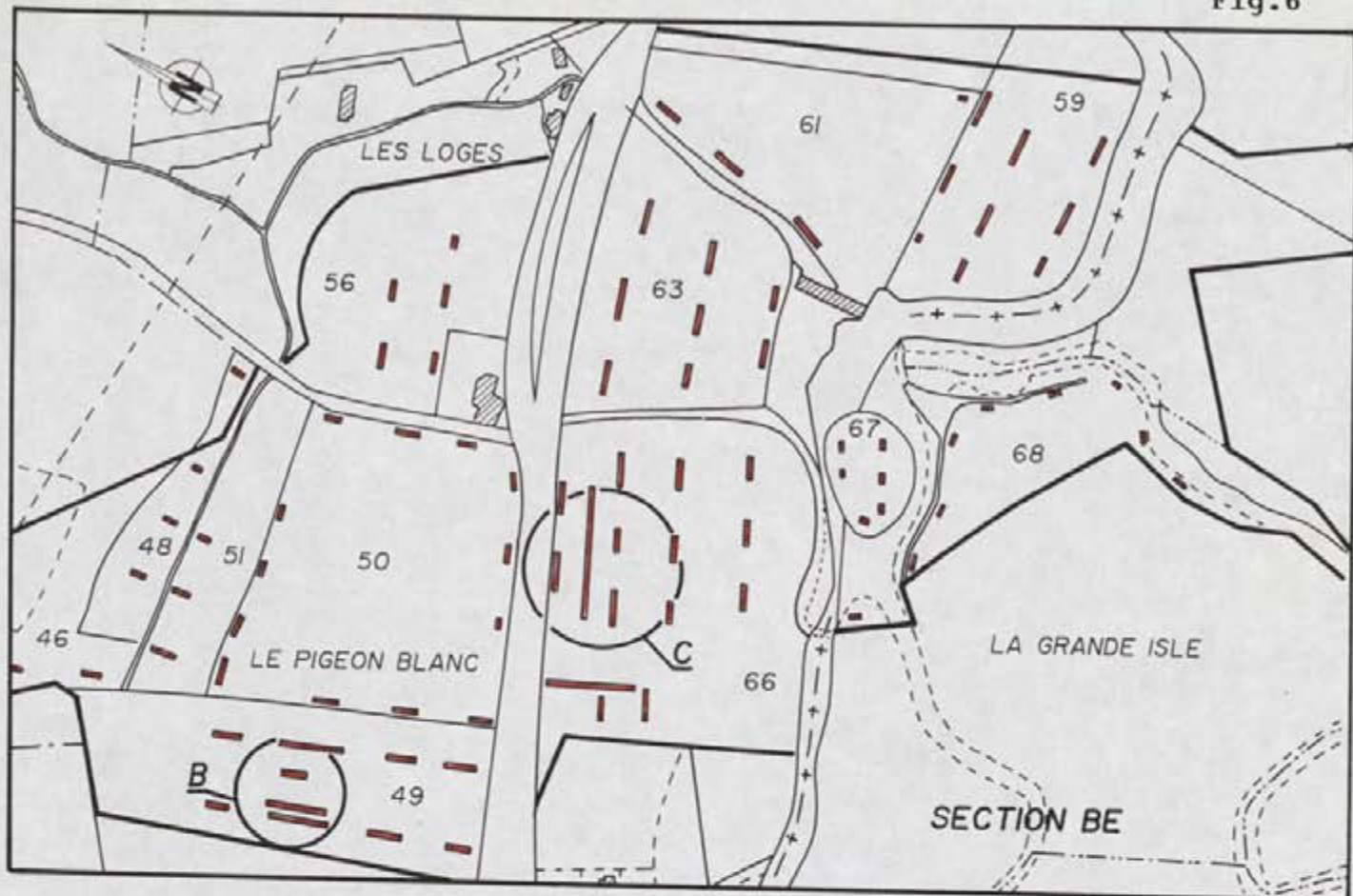


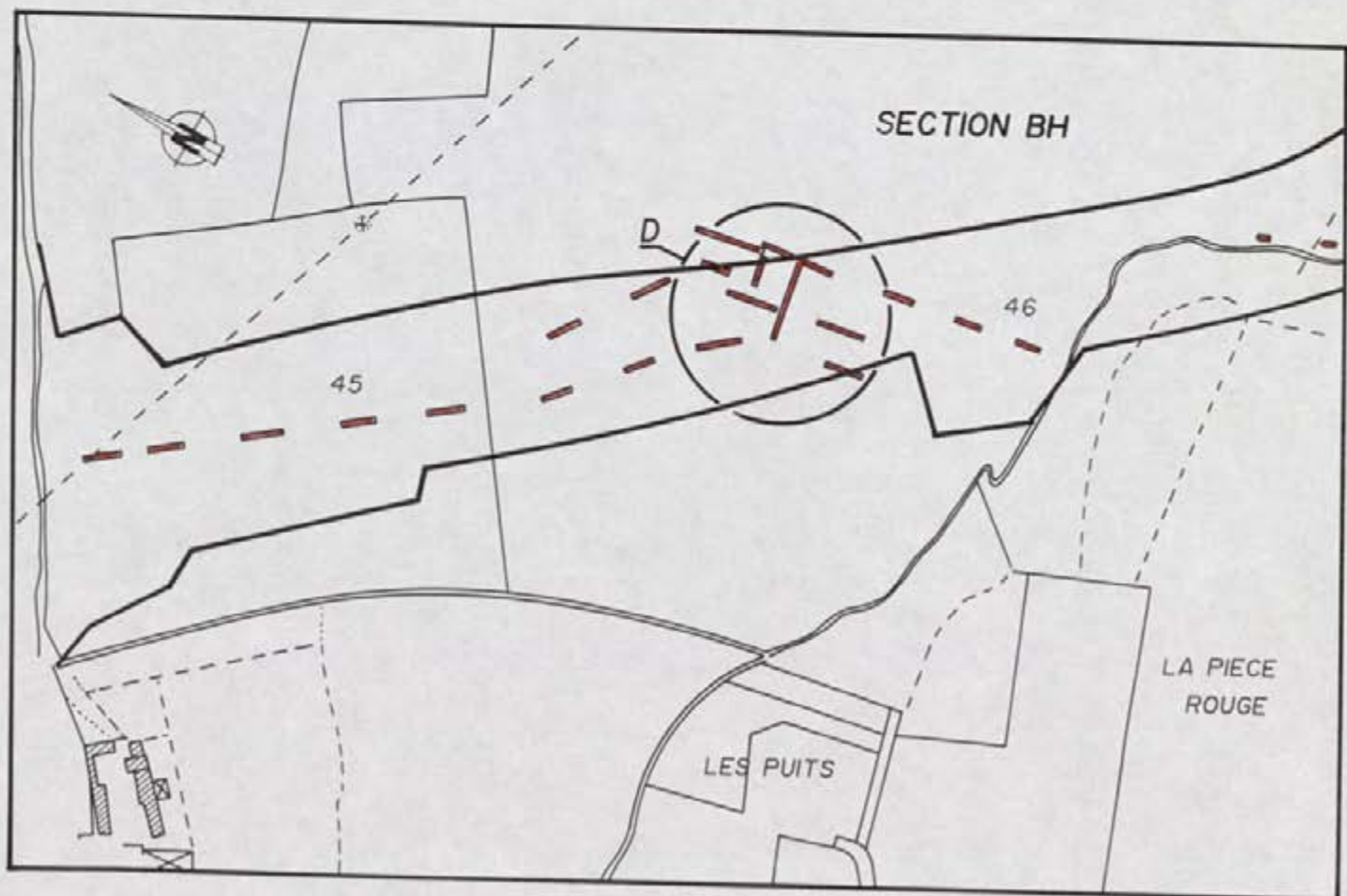
Fig.5

Tronçon 6
Vignette A
Section Z.H
Parcelle 85

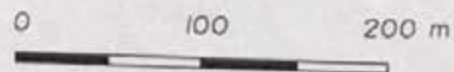




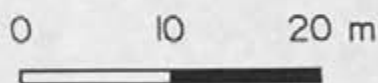
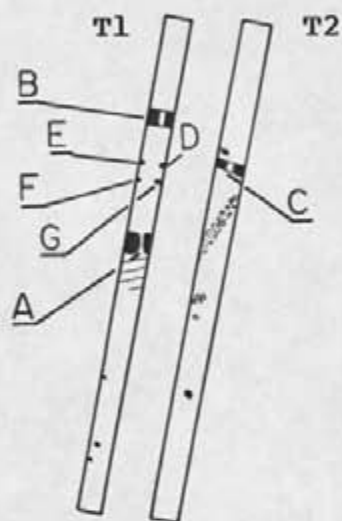
Tronçon n° 7



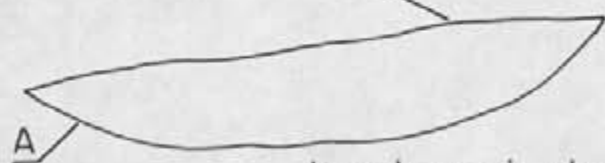
Tronçon n° 8



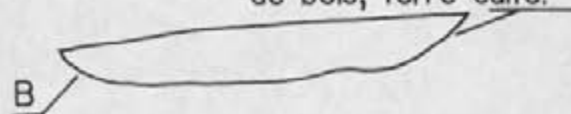
Tronçon 7
Vignette B
Section B.E
Parcelle 49



terre brune, charbons de bois,
terre cuite.



terre brun-gris, charbons
de bois, terre cuite.



terre brune, charbons
de bois, terre cuite.

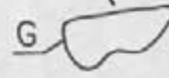
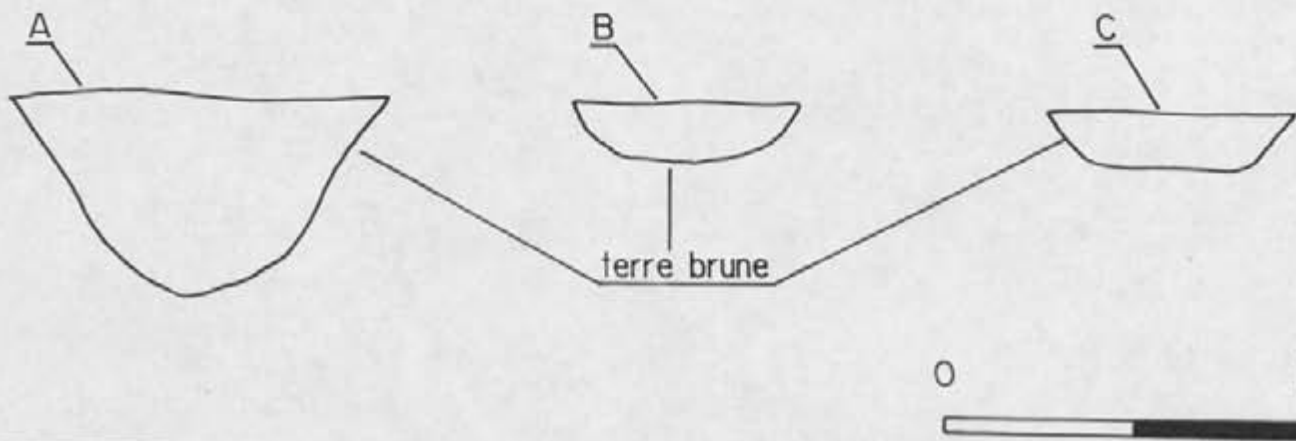
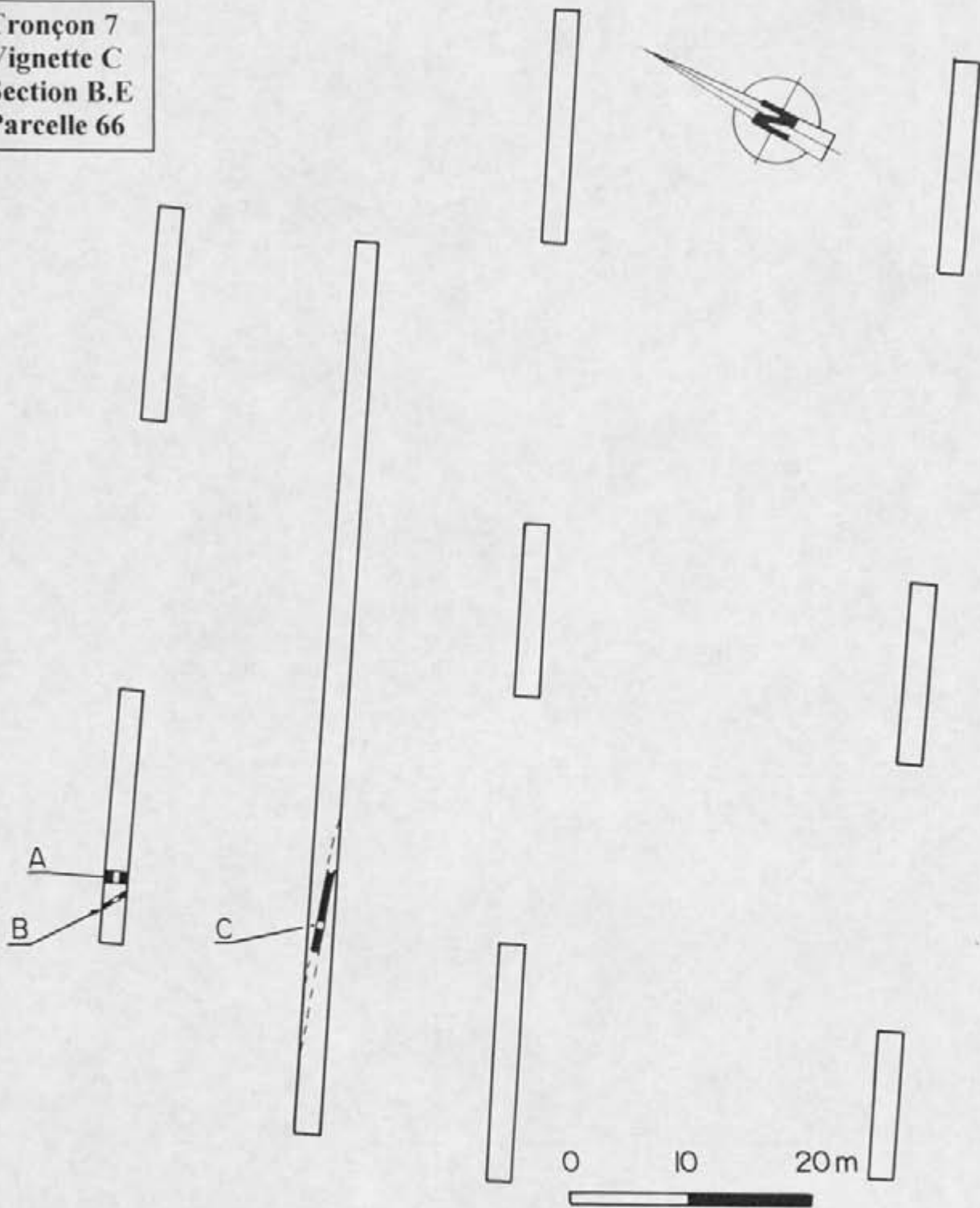
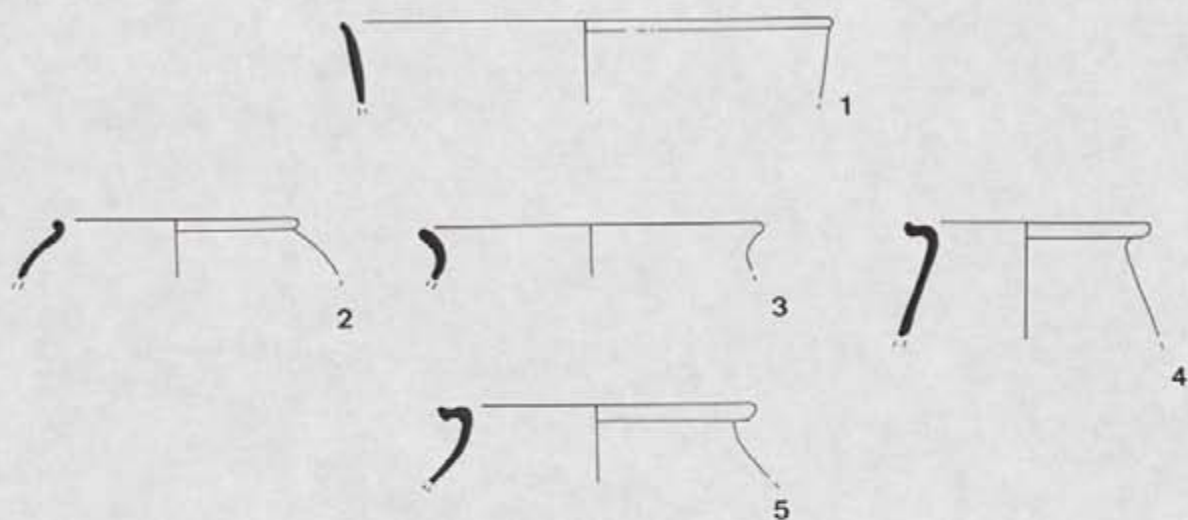


Fig.8

Tronçon 7
Vignette C
Section B.E
Parcelle 66



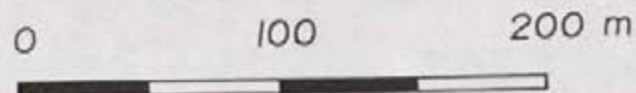
Parcelle 51, Section B.E, Tronçon 7

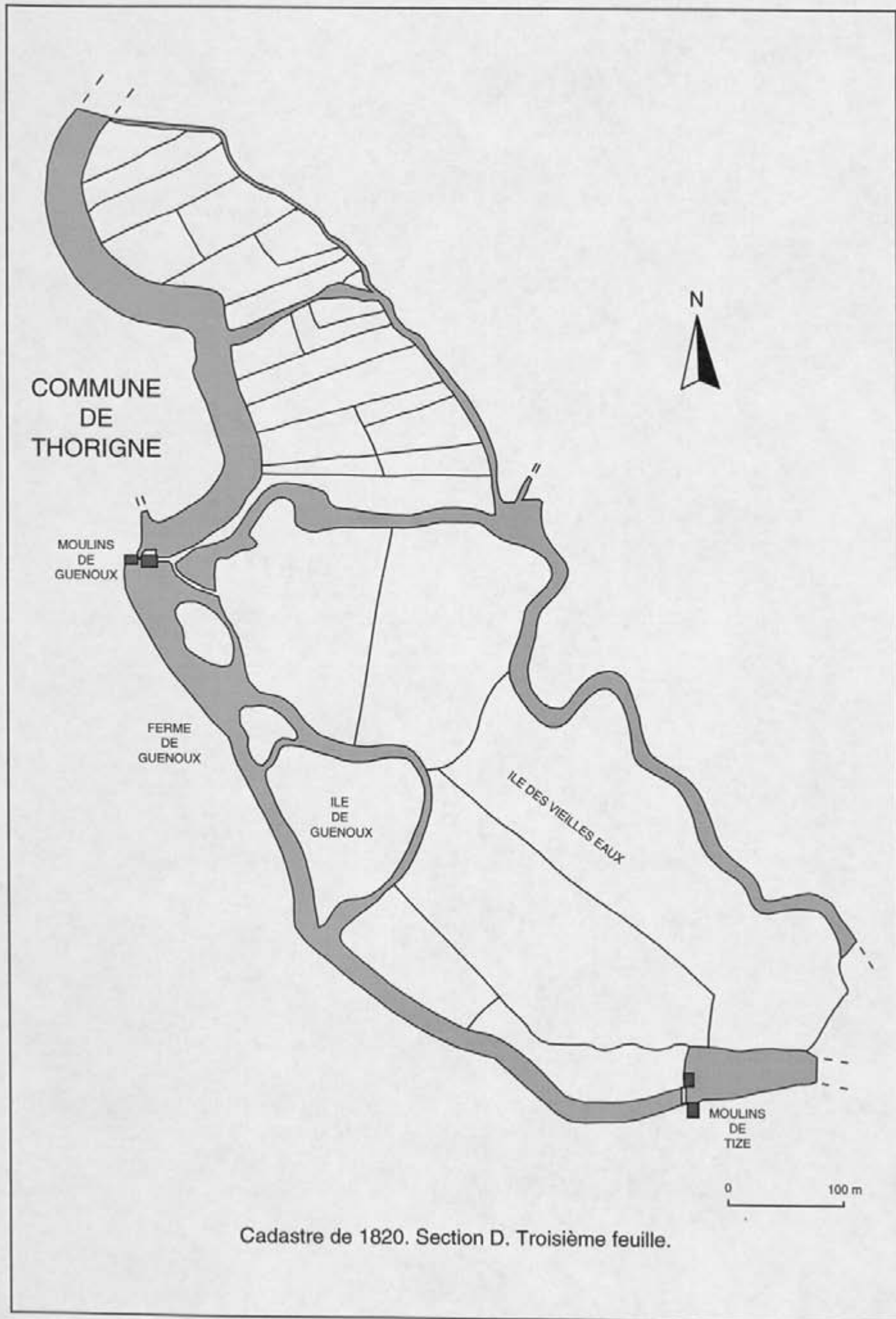


- 1: Terra nigra, pâte grise, int et ext noir, deg. fin. Menez 96, 10 av. J.C / 70 ap. J.C.
- 2: commune réductrice fine, pâte beige, int beige, ext gris, deg. fin.
- 3: commune sombre, pâte grise, int gris, ext beige, deg. grossier.
- 4: commune sombre, pâte grise, int et ext gris, deg. grossier.
- 5: commune sombre, pâte grise, int et ext gris, deg. assez fin, traces de suie à l'extérieur de la lèvre.

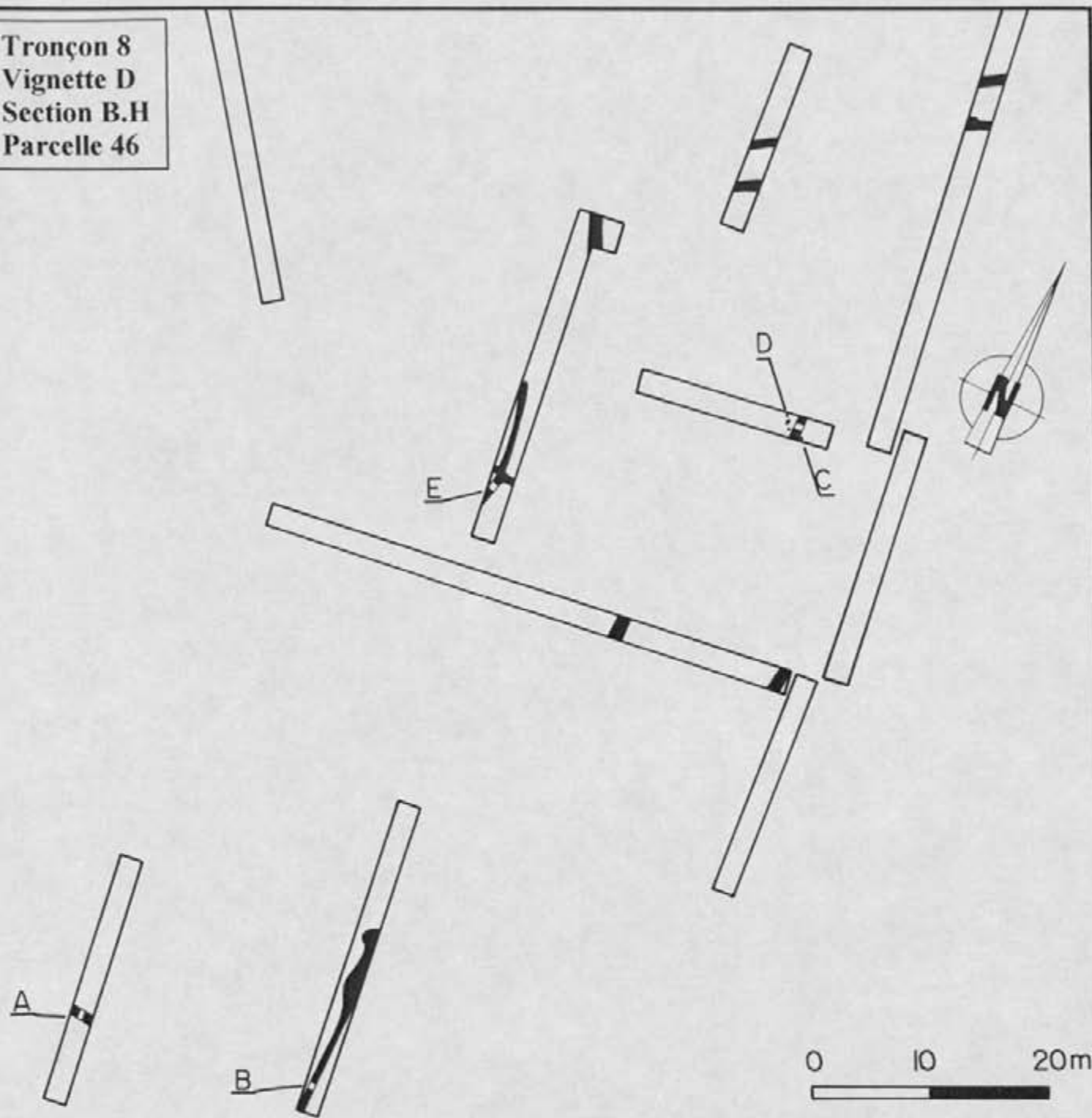


Parcelle 51, Section B.E, Tronçon 7

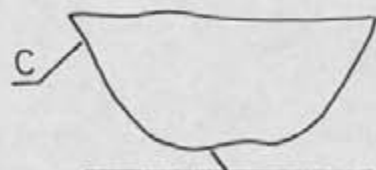




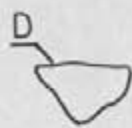
Tronçon 8
Vignette D
Section B.H
Parcelle 46



terre brun clair
melée de plaquettes.



terre brun-gris melée
de cailloux.



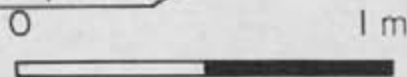
terre grise.

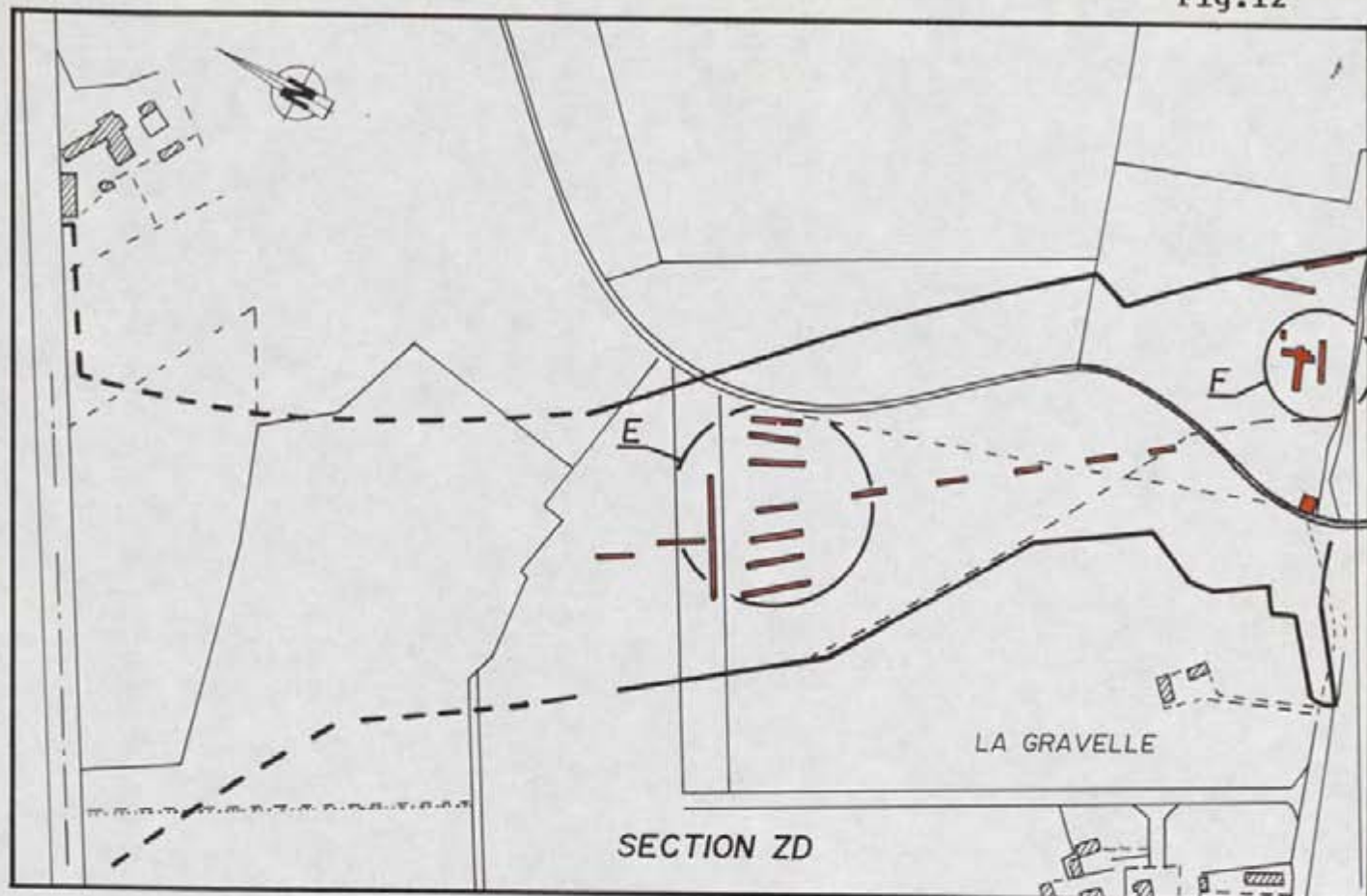


terre brune meuble.

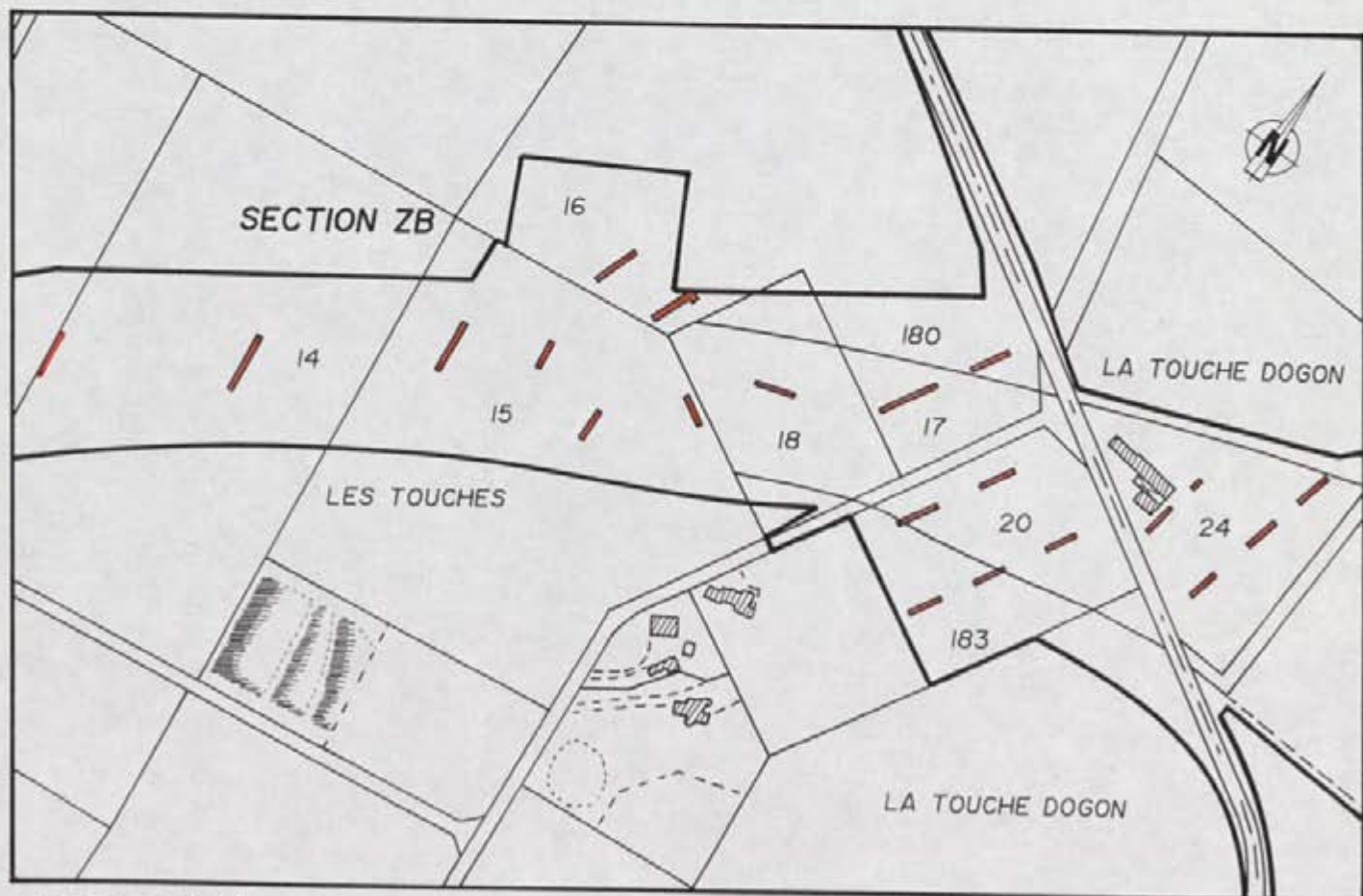


terre brun-gris
melée de plaquettes.





Tronçon n° 9



Tronçon n° 10

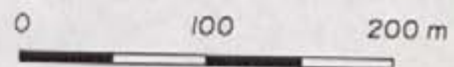
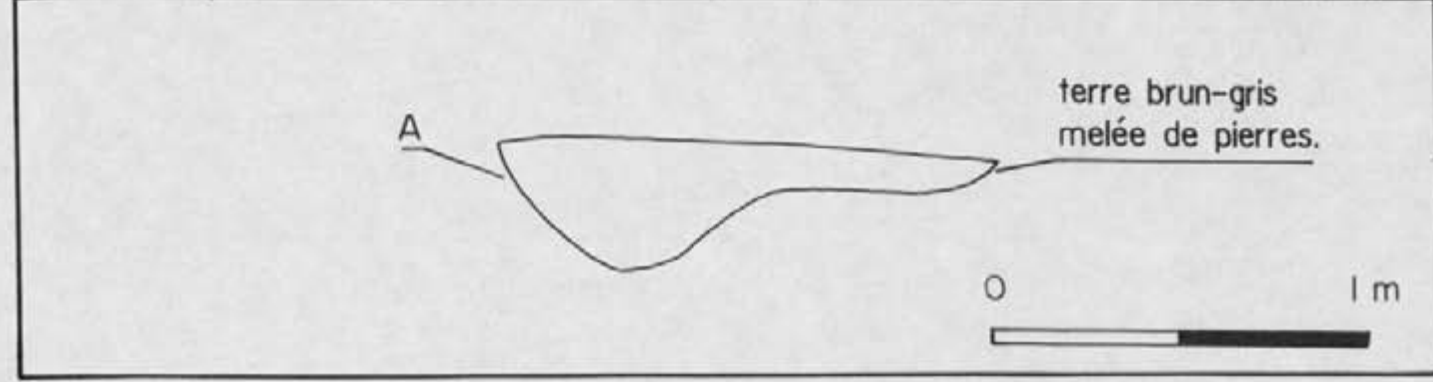
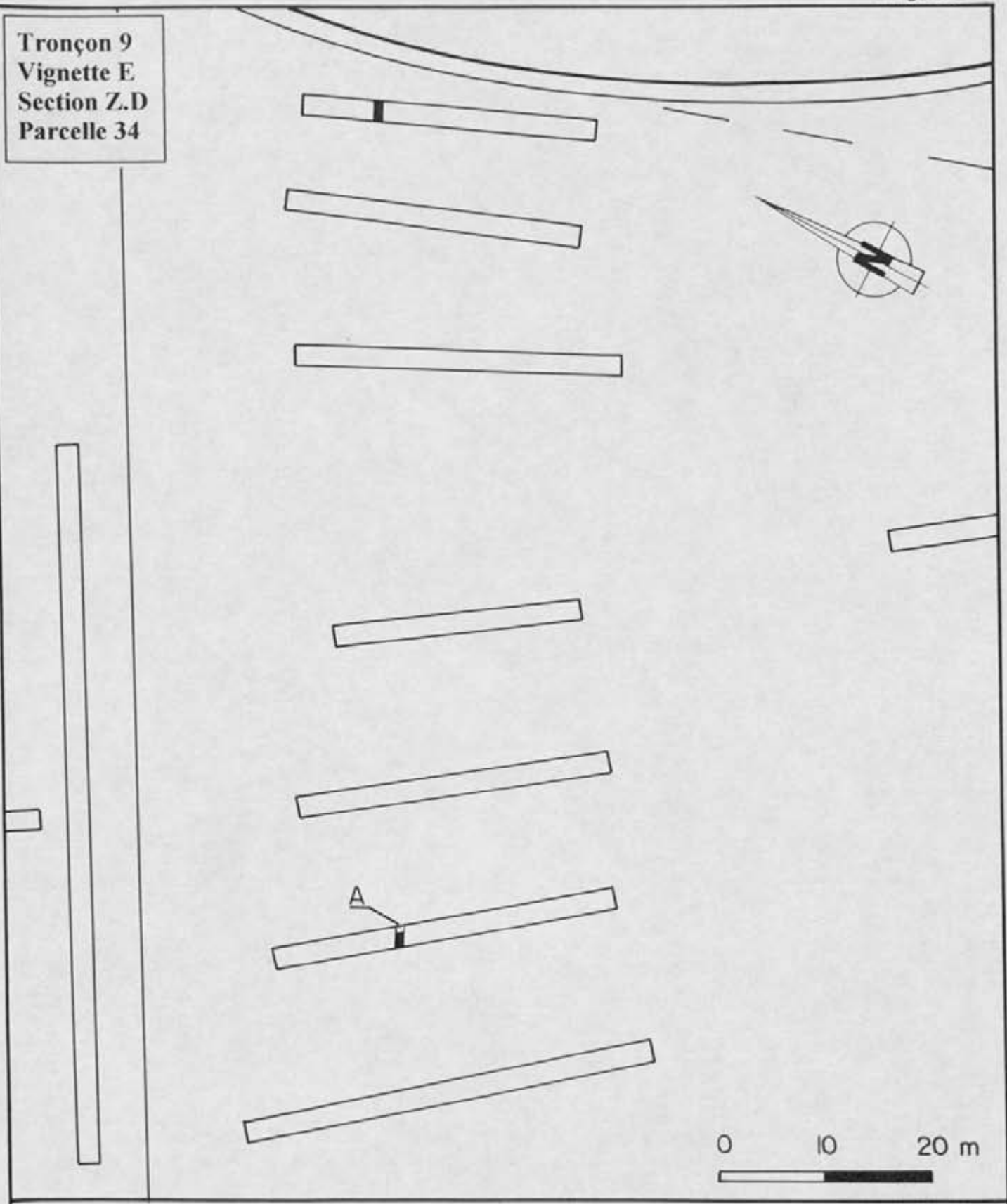
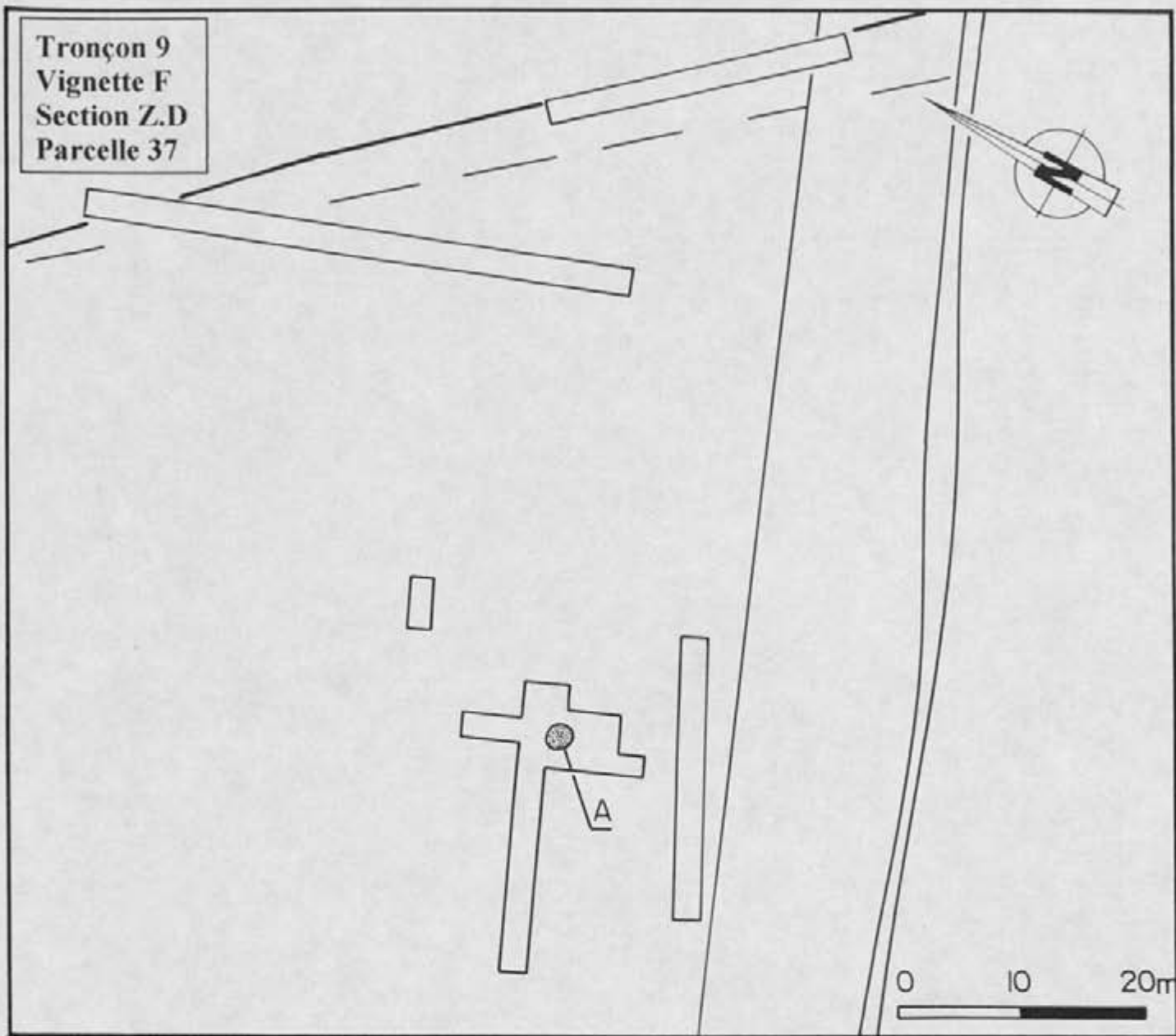


Fig.13

Tronçon 9
Vignette E
Section Z.D
Parcelle 34



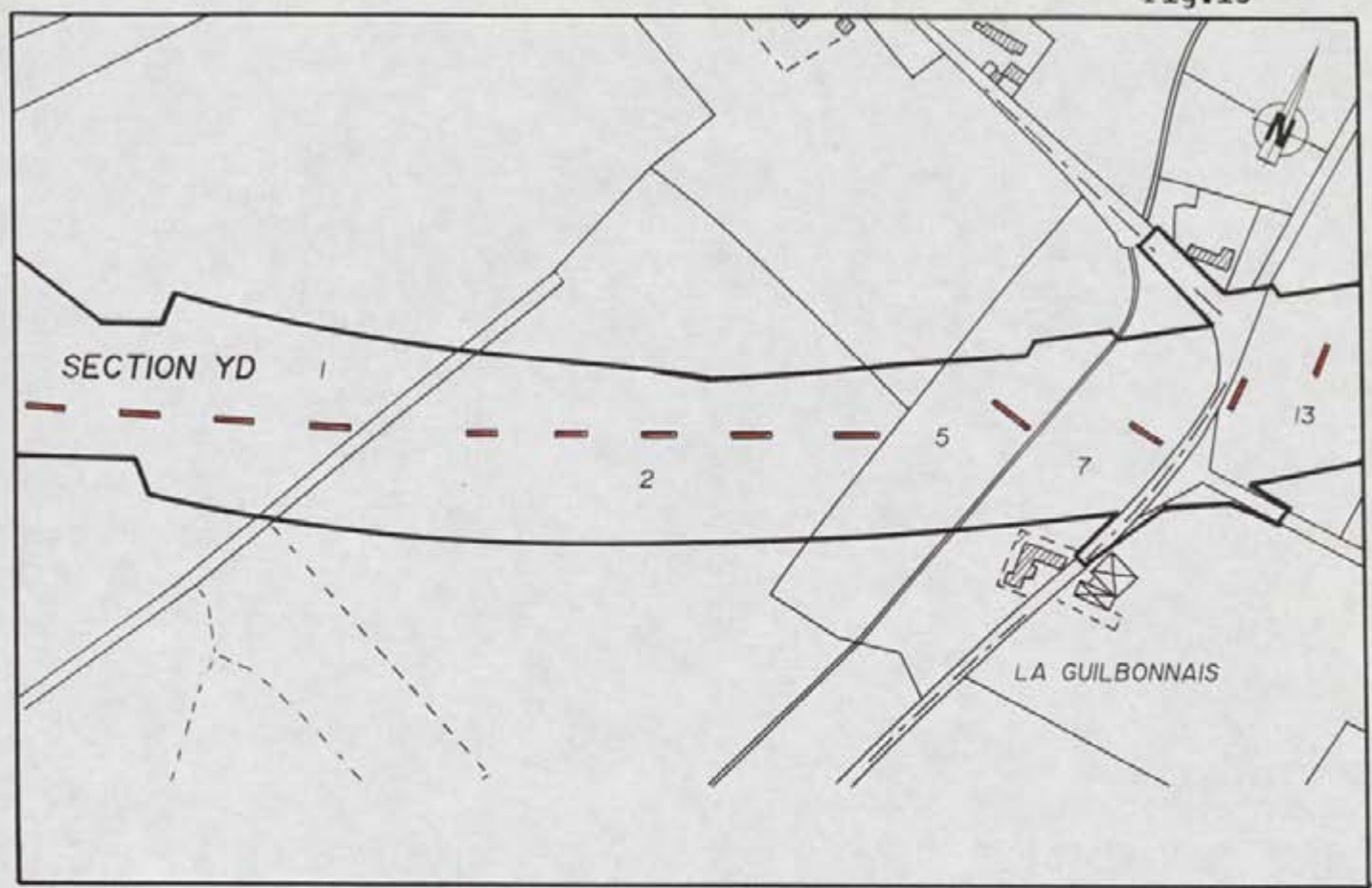
Tronçon 9
Vignette F
Section Z.D
Parcelle 37



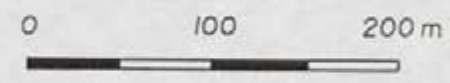
Voir cliché 25.

Zone de rejet composée essentiellement de fragments de clayonnage rubéfié et de particules charbonneuses.

Fig.15



Tronçon n° 11





Cliché 1



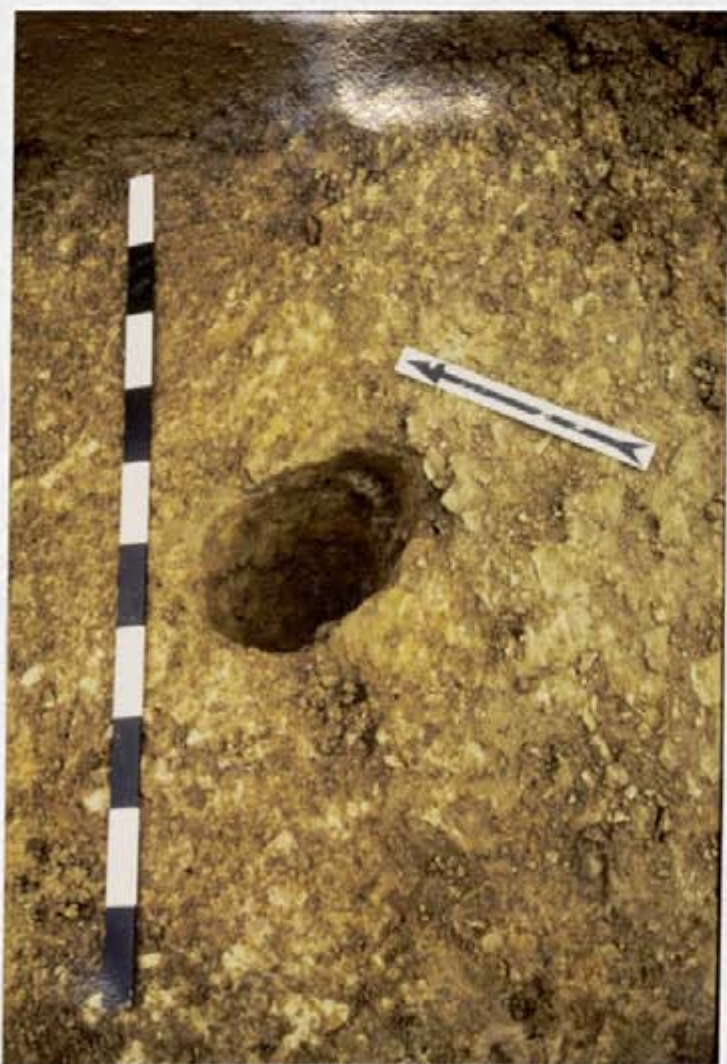
Cliché 2

cliché 3



Cliché 4

Cliché 5



Cliché 6

Cliché 7



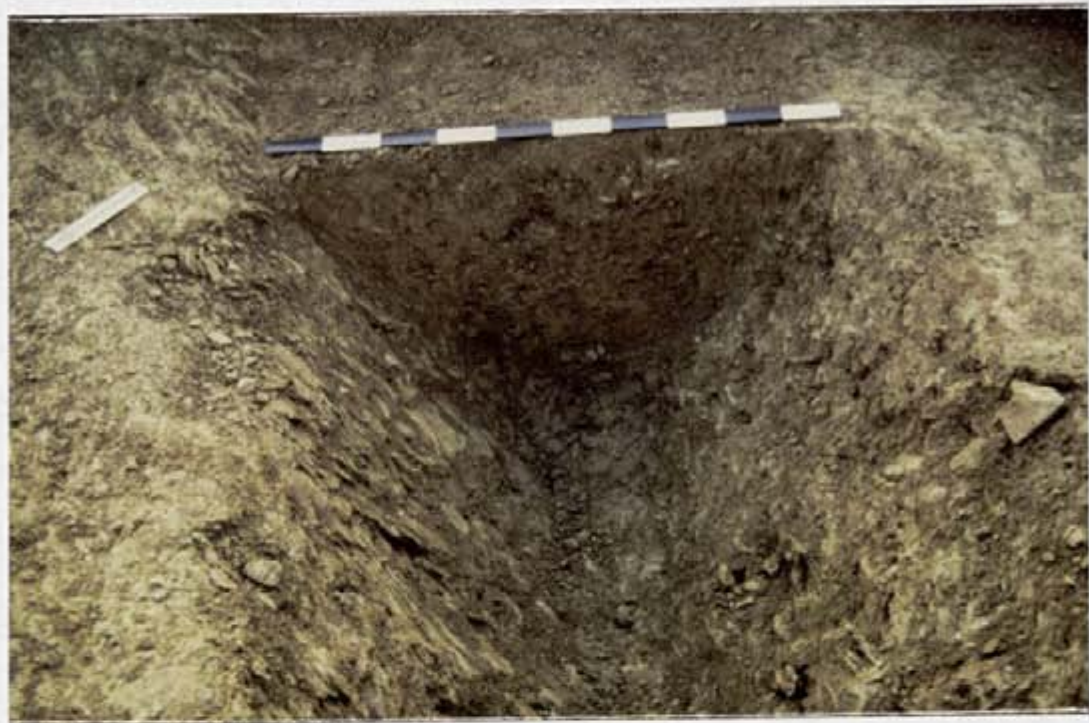
Cliché 8



Cliché 10



Cliché 11



Cliché 12

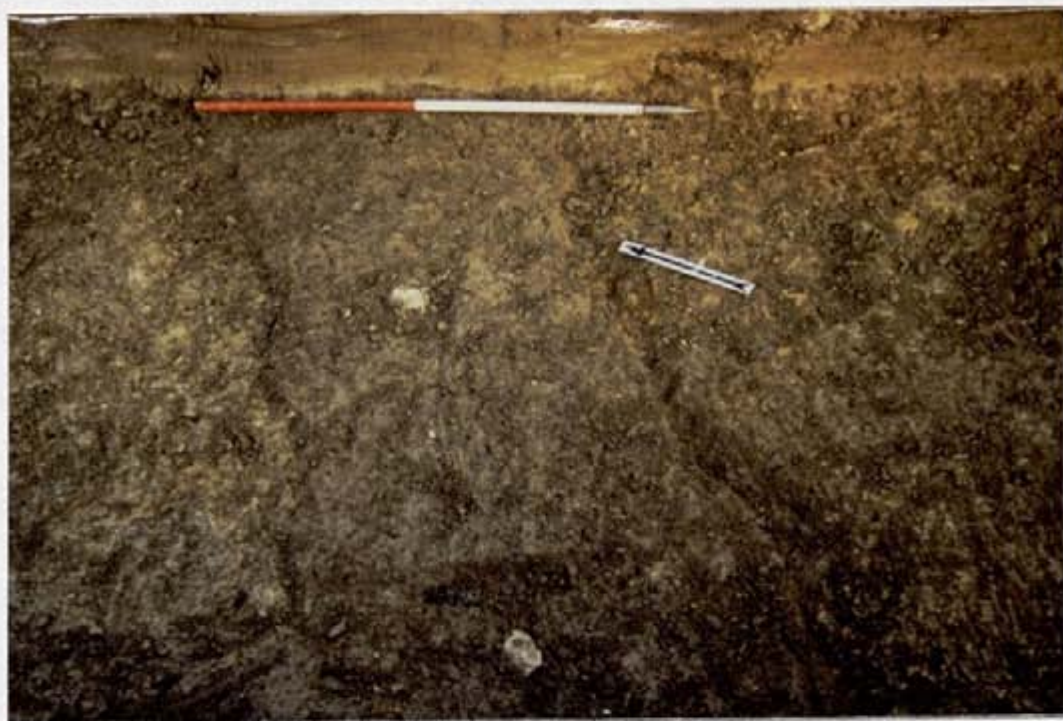


Cliché 13

Cliché 14



Cliché 15



Cliché 18



Cliché 19



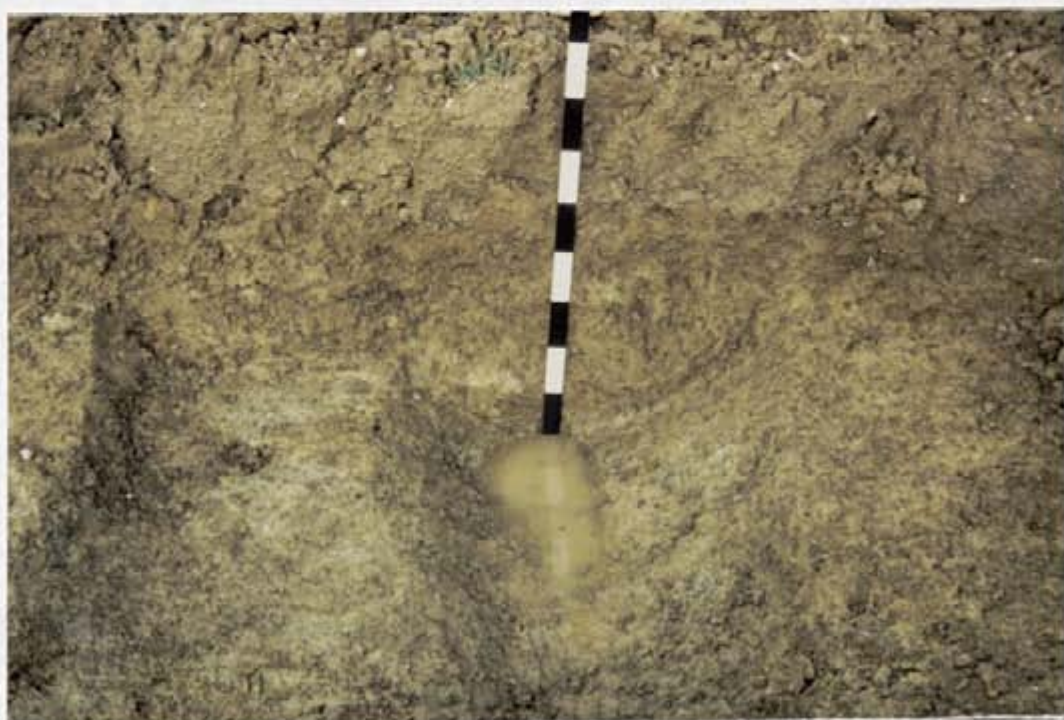
Cliché 20



Cliché 21

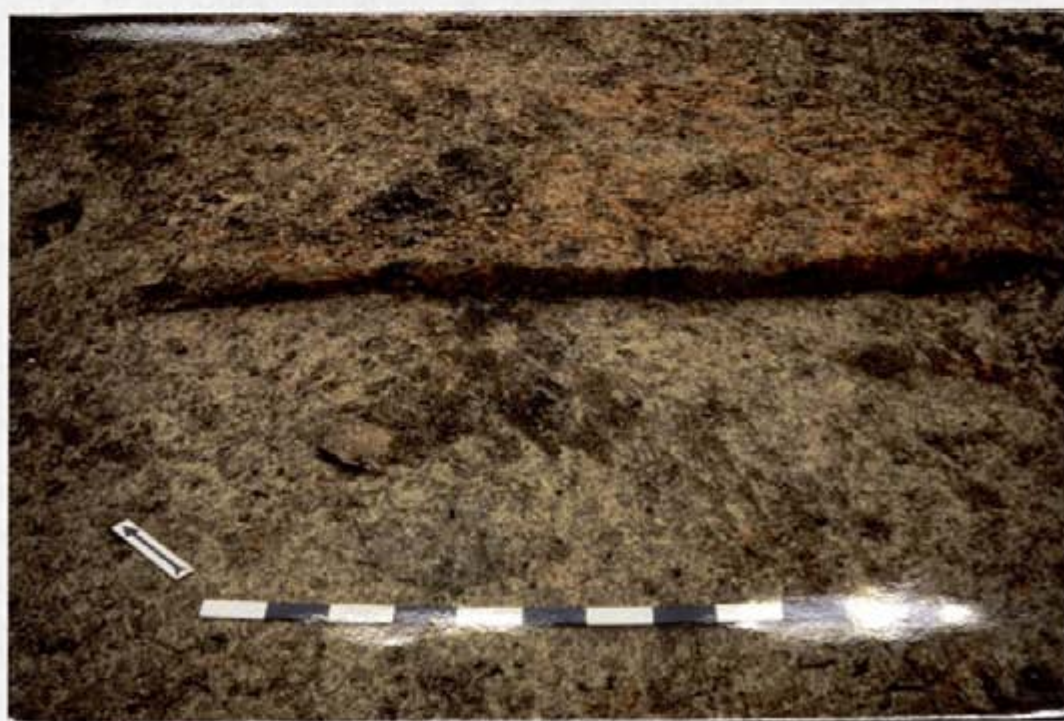


Cliché 22



Cliché 23

Cliché 24



Cliché 25

Site du moulin de Guenoux.

Conformément aux souhaits formulés, des sondages d'évaluation ont pu être effectués sur le site du moulin de Guenoux **fig. 1** après acquisition par la D.D.E.

L'opération de diagnostic a été menée du 15 au 27 avril.

En premier lieu la démolition des bâtiments existants a été effectuée sous surveillance archéologique par l'entreprise Schmitt de Betton **Cl. 1-4**.

Les sondages archéologiques ont ensuite été entrepris du 17 au 24 Avril.
L'emploi d'une mini-pelle 5 tonnes a été nécessaire pour la réalisation de cette opération.

Deux ensembles distincts ont fait l'objet de sondages.

-Résultats obtenus.

- Le bâtiment **A fig.1**, qui figure encore sur le cadastre de 1820 et se situe immédiatement sur le lit de la rivière. Il est séparé du bâtiment **B fig.1** par le « passage » de la roue.

L'élévation de cette construction a disparu depuis très longtemps.

Si l'on se fie aux déclarations des habitants du quartier, elle n'existait déjà plus au début du siècle; époque à laquelle le moulin cessa son activité pour ne devenir qu'une simple ferme.

L'emplacement qu'occupait le bâtiment **A** était presque complètement envahi par la végétation.

L'îlot constitué par le massif de fondations de la construction a par ailleurs été nettement amputé. Il ne restait pratiquement rien des maçonneries constituant sa partie arrière, l'angle sud-ouest avait également complètement disparu.

Un décapage de la surface a toutefois été entrepris sur cet îlot.

Il a seulement permis de retrouver les murs nord et est de la construction **cl. 5**, ainsi qu'une partie de l'angle sud-est **cl.6**.

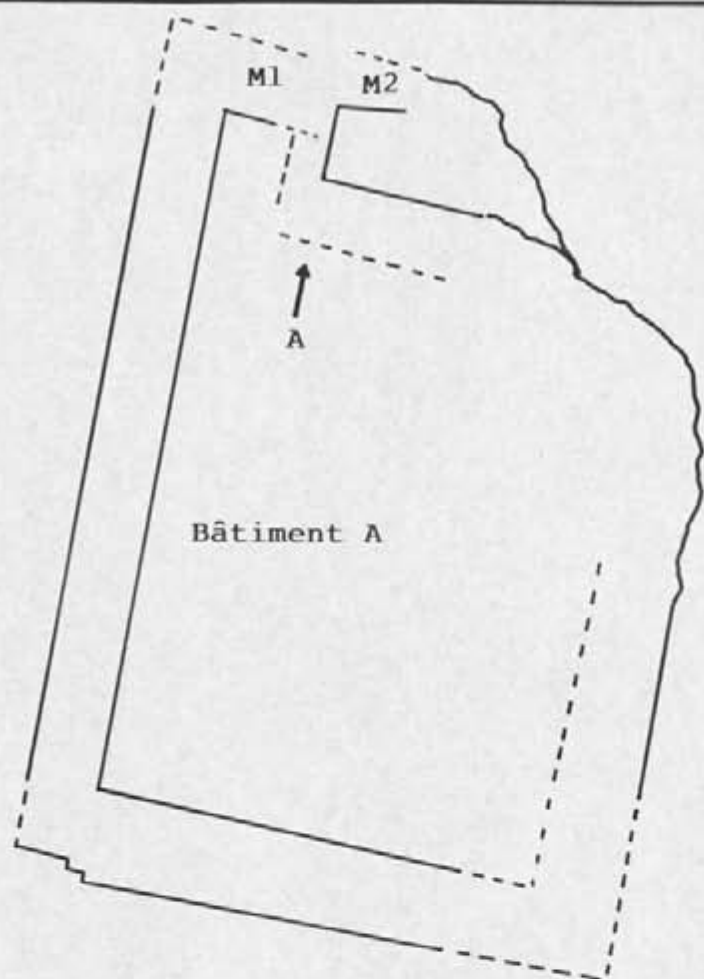
Plusieurs arrachements et reprises sont nettement perceptibles dans les maçonneries situées à proximité de cet angle **cl.7, A fig. 2, M1,M2**. Les restes d'une maçonnerie en pierres sèches coupée par le mur **M2** ont également été mis en évidence à cet emplacement, il s'agit là de la seule trace d'une construction antérieure à l'ensemble qui est visible sur le cadastre de 1820.

Aucune trace de sol lié à ces maçonneries n'a été retrouvée, en raison du très mauvais degré de conservation de ces vestiges et de l'absence de stratigraphie, il est impossible de préciser davantage la chronologie du bâtiment **A**.

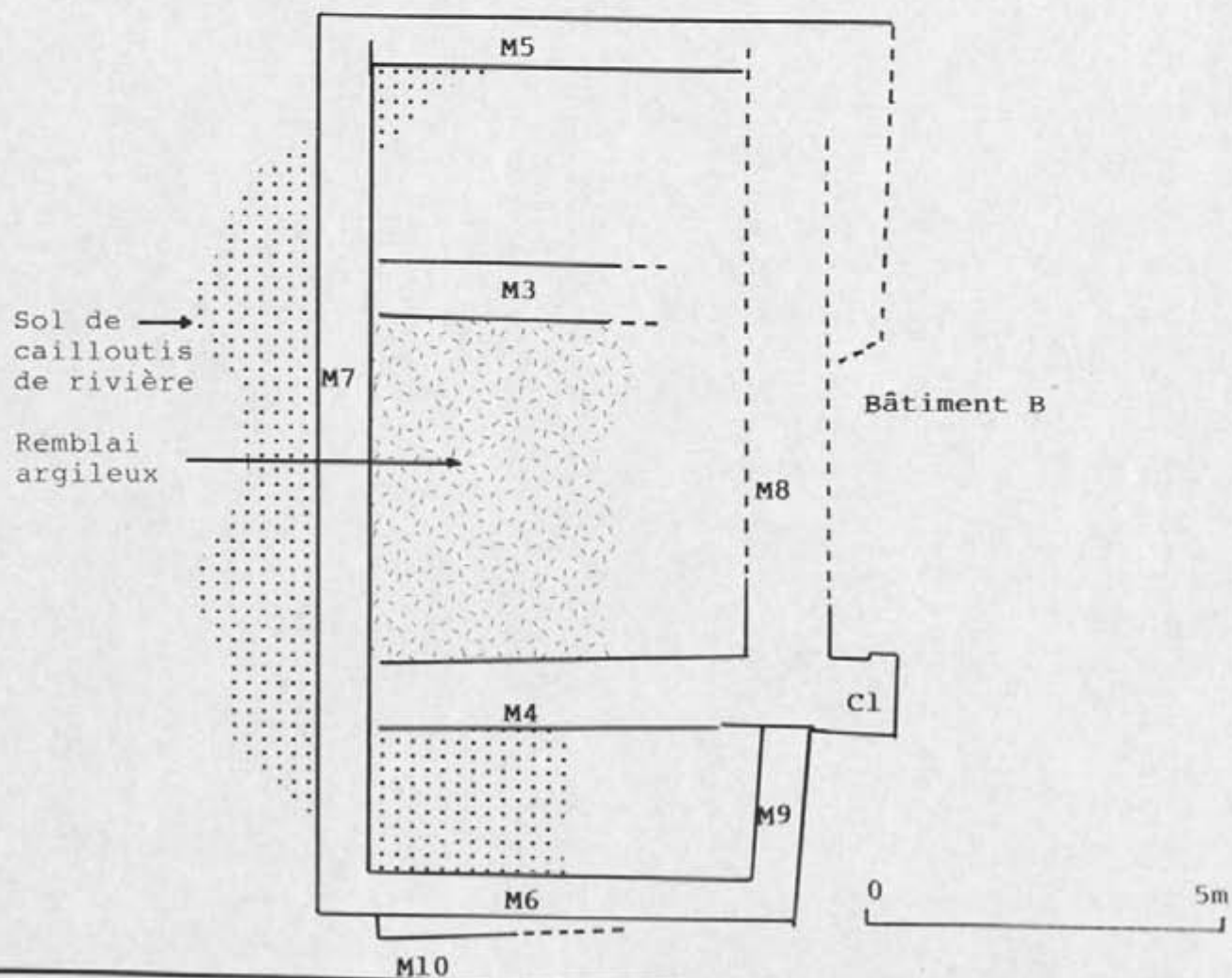
Aucun mobilier archéologique significatif n'a par ailleurs été retrouvé.

fig. 2

MOULIN DE GUENOUX
Opération 1996/70



→ Sens de circulation de l'eau.





Cliché 1



Cliché 2



Cliché 3



Cliché 4

Cliché 5 bâtiment A,
restes des murs nord et est.



Cliché 6 bâtiment A, restes du mur est et de
l'angle sud-est de la construction.

-Le bâtiment B.

Cette construction à deux étages, sans intérêt architectural notable **cl. 8** était construite en grande partie en pan de bois hourdé de torchis puis enduit.

Seuls le pignon sud ainsi que le mur arrière étaient maçonnés.

A ce corps de bâtiment mesurant 8m X 12,5m était accolée une longère en pisée (bât C **fig. 1**) construite ultérieurement et correspondant sans doute à l'utilisation de l'ensemble en tant que ferme **cl. 8**.

Un décapage mécanique a été réalisé sur la totalité de l'emprise de la construction. Cette opération a permis de mettre en évidence plusieurs phases chronologiques dans l'évolution du bâtiment B.

Les fondations des murs sud et de l'angle sud-ouest de la bâtisse qui avaient été largement remaniés à une époque récente et renforcés par des injections de béton se sont effondrées par pans entiers lors de la démolition. Toute possibilité d'examen minutieux a ainsi été perdue. Il est cependant probable qu'en raison des remaniements dont elles avaient fait l'objet, ces maçonneries n'auraient guère apporté d'informations chronologiques précieuses.

Quatre phases principales de l'évolution de la construction ont pu être déterminées. Si leur chronologie relative est aisément identifiable, aucun élément ne permet de préciser la datation des deux premières phases.

-Phase 1: Une première construction mesurant approximativement 6,5m X 7m a pu être identifiée.

Elle est caractérisée par les restes de deux maçonneries de fondations M3, M4, qui délimitent un espace occupé par une épaisse couche de sédiment argileux **fig. 2**.

A l'extérieur de cette unité, un niveau de graviers de fond de rivière a été installé afin d'assainir la surface du sol.

Etant donné sa présence sur les trois cotés de la construction, on peut en déduire qu'il s'agit d'un sol extérieur. Ce dernier est situé à environ 0,50m en contrebas de la surface du remblai intérieur **cl. 9**.

-Phase 2: Le bâtiment rattaché à cette seconde phase correspond sans doute à celui qui apparaît sur le cadastre de 1820.

Il s'agit d'une construction mesurant 8m X 10m dont les dimensions correspondent à l'ensemble formé par les murs M4, M5, M7, M8, **fig. 2**.

-Phase 3: A la phase 3, qui se situe vraisemblablement vers le milieu du XIX^e siècle, le bâtiment est largement remanié et seul son mur arrière M8 ainsi que le contrefort d'angle C1 semblent conservés.

Une extension du bâtiment est réalisée vers le nord. Elle se traduit par une reprise de l'ensemble du mur M7 qui semble contemporaine de la construction des murs M6 et M9. Ces trois maçonneries sont en effet solidaires.

On remarque en revanche que le mur M9 s'appuie simplement contre l'angle formé par M4 et M8 qui sont rattachés à la phase 2 **cl. 10, 11**.

L'observation des maçonneries avant destruction du moulin a également permis de constater que le parement intérieur du mur M5 n'était pas solidaire du mur M7, seuls les parements externes étaient imbriqués, ce qui accrédite l'hypothèse de la réfection d'ensemble du mur M7 à cette époque **cl. 12, 13**.

(M10)

-Les restes d'une maçonnerie ancienne antérieure au mur M6 ont également été retrouvés cl.14, toutefois aucune liaison stratigraphique ne permet de la rattacher à l'une ou l'autre des deux premières phases chronologiques.

-Conclusions.

En raison du très mauvais état de conservation des vestiges archéologiques et de leur aspect très lacunaire, il ne paraît pas nécessaire de maintenir de contrainte archéologique sur le site du moulin de Guenoux.



Cliché 7 bâtiment A angle sud-est, restes de la maçonnerie en pierres sèches, coupée par le mur M2. On distingue nettement le bourrage de pierres effectué contre M2.



Cliché 8 bâtiment B et C vue d'ensemble.



Niveau de graviers

remblai intérieur

Cliché 9

M4

M8



M9

Cliché 10



Cliché 11. Jonction des murs M9 et M4-M8 au niveau du contrefort C1.



Cliché 12. Le mur M4 est nettement coupé par M7 à la phase 3.

Cliché 13. Mur M4

coupé par M7 à la phase 3.



Cliché 14. M10, maçonnerie ancienne scellée par
M6 à la phase 3.